

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)



**L'AIRE GAPENÇAISE: UN
TERRITOIRE DYNAMIQUE
RESPECTUEUX DE SON
CADRE DE VIE ET DE SON
IDENTITE**

*VERSION ISSUE DU DEBAT DU CONSEIL SYNDICAL
DU 5 FEVRIER 2025*

Equipe :

ADEQUATION



Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement



Agence RAPHAËL FONSECA
Etudes patrimoniales
& urbaines
www.raphael-fonseca.com

CGins
Paysagiste

SOMMAIRE

Sommaire 2

Préambule 4

 Le cadre général 5

 Le contenu du PAS 5

 Les acquis du ScoT 5

 L'aire gapençaise face aux enjeux de demain 5

 L'aire gapençaise : un territoire dynamique respectueux de son cadre de vie et de son identité 7

Synthese des enjeux du diagnostic 8

 Une dynamique démographique en perte de vitesse 9

 Un parc de logements dominé par la maison individuelle et une production neuve portée par la CA Gap Tallard Durance 10

 Une polarité économique majeure du Département des Hautes-Alpes, fortement polarisée par Gap 12

 Une activité commerciale structurée autour des principales polarités urbaines, un enjeu de dynamisation des centres-villes 15

 Un tourisme en transition et diversifié 17

 Une agriculture diversifiée et dynamique 18

 Un territoire équipé et à équilibrer 20

 Des mobilités à conforter 21

Un patrimoine naturel reconnu pour sa qualité et sa diversité mais vulnérable au changement climatique et à l'urbanisation 23

Un paysage aux multiples facettes 24

Une architecture aux diverses influences régionales 26

Une ressource en eau à protéger et à économiser 27

Un potentiel énergétique renouvelable à valoriser 28

Des pollutions et des risques marqués dans les vallées 29

Vers le zéro artificialisation nette 30

Axe stratégique n°1 : Une organisation du territoire garante d'une croissance soutenable et d'une vie à l'année 31

Orientation 1 – Favoriser un équilibre territorial respectueux de son identité 32

 Consolider le rôle de Gap en tant que ville centre 32

 Renforcer les bourgs principaux, irriguant le(s) territoire(s) 32

 Conforter les bourgs relais comme compléments aux bourgs principaux 32

 Accompagner le développement d'une vie à l'année dans les communes rurales 32

 Assurer un développement des communes en lien avec leur vocation touristique et de loisirs 32

Orientation 2 – Consolider l'accessibilité du territoire en prenant en compte ses caractéristiques et sa diversité 34

 Diversifier les modes de déplacements 34

 Améliorer l'accessibilité et les déplacements par le développement d'infrastructures de transports 34

 Renforcer les liens avec les polarités régionales proches 35

Orientation 3 – Une croissance démographique soutenable et une offre de logement adaptée 35

Révision du SCot de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

S'inscrire dans une croissance démographique raisonnée, respectueuse du cadre de vie et des particularités de l'Aire Gapençaise.....	35	Préserver les paysages agricoles.....	43
Proposer une offre de logements ambitieuse permettant un parcours résidentiel	35	Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine paysager et architectural identitaire du territoire.....	43
Orientation 4 – Vitaliser et adapter l'économie de l'aire gapençaise dans une démarche ancrée et durable	36	Viser une requalification des paysages des entrées de ville et stations touristiques.....	43
Etablir une politique ambitieuse en matière de développement économique productif.....	36	Orientation 3 – Préserver la ressource en eau.....	44
Développer l'aire gapençaise d'une façon équilibrée en tenant compte du besoin des entreprises et de leurs spécificités.	37	Garantir la quantité et la qualité de la ressource en eau	44
Inscrire la diversification des activités touristiques dans une logique d'adaptation aux changements.....	38	Assurer un traitement de qualité des eaux usées en cohérence avec l'urbanisation envisagée.....	44
Adapter l'offre en immobilier de loisirs.....	38	Optimiser la gestion des eaux pluviales	45
Promouvoir un modèle agricole viable.....	38	Orientation 4 – Réduire la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols.....	45
Orientation 5 – Consolider les équipements, services publics et commerces de proximité pour garantir une vie à l'année sur l'ensemble du territoire.....	39	Accompagner le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols d'ici 2050.....	45
Développer l'offre en équipements et services afin de répondre aux besoins actuels et futurs.....	39	Promouvoir une gestion économe du foncier.....	45
Consolider l'offre commerciale de proximité.....	40	Orientation 5 – Atténuer les facteurs du changement climatique et améliorer la résilience du territoire face à ses effets.....	46
Axe stratégique n°2 : Un capital d'exception à préserver	41	Maîtriser la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre	46
Orientation 1 – Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux.....	42	Accroître la production des énergies renouvelables sur le territoire en intégrant les enjeux patrimoniaux.....	46
Préserver la biodiversité du territoire	42	Prévenir les risques naturels et technologiques pour protéger les populations.....	47
Préserver les corridors écologiques	42	Protéger les populations des nuisances.....	47
Orientation 2 – Préserver les sites et espaces attractifs en valorisant l'identité du territoire.....	42		
Protéger le grand paysage à enjeu territorial.....	42		



PREAMBULE

LE CADRE GENERAL

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), est le **document politique et stratégique** du SCoT.

Il exprime les **objectifs d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans (2045)** sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

LE CONTENU DU PAS

Le PAS s'assure du respect des **équilibres locaux** et de la **mise en valeur de l'ensemble du territoire** par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

A ce titre, et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (article L141-3), il doit favoriser :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales ;
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols ;
- Les transitions écologique, énergétique et climatique ;
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie ;
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux ;
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de **réduction du rythme de l'artificialisation**.

LES ACQUIS DU SCOT

Riche de son élaboration et de son application sur la période 2014/2024 et fort du bilan réalisé en 2019, le SCoT de l'Aire gapençaise a su développer une réelle démarche partenariale entre les EPCI du territoire afin d'aboutir à une coordination des politiques publiques sur son territoire. Il en ressort plusieurs acquis forts qu'il convient de préserver dans le cadre de la révision en lien avec les enjeux de demain :

- **La définition d'une armature urbaine partagée et équilibrée** permettant de répondre aux logiques valléennes et aux grands équilibres du territoire bien que celle-ci mérite d'être consolidée et amendée à la lecture des évolutions du périmètre du SCoT, des attentes du SRADET et des dynamiques en cours ;
- **La définition d'une vision économique partagée et territorialisée à l'échelle EPCI ;**
- **La préservation et le confortement de la trame verte et bleue ;**
- **La préservation des grands espaces agricoles et paysagers du territoire ;**
- **L'amorce d'une réduction de la consommation d'espaces ;**
- **La définition d'une répartition équilibrée de l'offre commerciale.**

L'AIRE GAPENÇAISE FACE AUX ENJEUX DE DEMAIN

Territoire complexe de 78 communes articulé autour de 4 EPCI, sur 2 départements, l'Aire Gapençaise doit réfléchir à la modernisation de son SCoT dans un contexte de profond changement des politiques publiques pour répondre aux défis climatiques, énergétiques et numériques. Une douzaine d'enjeux issus du diagnostic sont cruciaux pour l'avenir du territoire :

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- ↳ **La recherche d'un équilibre territorial autour de la définition d'une armature urbaine adaptée** permettant à chaque commune d'y concourir à hauteur de ses caractéristiques et en cohérence avec les mobilités territoriales envisagées ;
- ↳ **L'articulation avec les métropoles régionales et nationales** au regard des modes de transport du territoire et à leur optimisation ;
- ↳ **La mise en œuvre d'une politique de l'habitat** permettant à toutes et tous de se loger lors de leur parcours de vie dans une période de difficulté d'accès au logement ;
- ↳ **L'élaboration d'une stratégie économique** permettant au territoire de s'adapter aux évolutions numériques et de la clientèle tout en tirant profit de ses qualités et spécificités (tourisme, agroalimentaire, aéronautique, filière extractive etc.) ;
- ↳ **La préservation et l'adaptation du modèle agricole** en lien avec les problématiques d'autonomie alimentaire et de gestion de la ressource en eau ;
- ↳ **L'adaptation progressive et raisonnée du modèle touristique** face aux évolutions climatiques et à leurs conséquences sur le modèle économique et social du territoire en particulier des stations de sports de loisirs de montagne ;
- ↳ **La préservation du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire** face à une pression accrue de l'urbanisation marquée par une consommation d'espaces importantes de terres agricoles notamment ;
- ↳ **La préservation et la gestion de la ressource en eau.** Le territoire doit faire face aux évolutions climatiques et à l'augmentation des demandes pour l'agriculture ou la consommation humaine et que les principales stations d'épurations du territoire ne répondent pas aux normes en vigueur ;

- ↳ **La limitation de l'artificialisation des sols** en lien avec les réflexions d'équilibre du territoire et de sensibilité agricole, écologique et paysagère ;
- ↳ **La prise en compte des risques naturels** qui sont omniprésents sur le territoire en lien avec les évolutions climatiques (sécheresses, phénomènes pluvieux intenses, etc.) qui vont conduire à une amplification des risques dans les décennies à venir ;
- ↳ **La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies non carbonées et/ou renouvelables** dans un territoire particulièrement sensible au niveau agricole, écologique et paysager ;
- ↳ **Le développement d'alternatives à la voiture individuelle** dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'air et d'optimisation des déplacements domicile/travail et un objectif social d'accès aux aménités urbaines pour tous.

Face à ces enjeux et aux impératifs juridiques nés de la loi Climat et Résilience, du SRADDET PACA et de l'évolution du périmètre du SCoT, le territoire doit définir un projet équilibré apportant une réponse adaptée aux différentes collectivités qui le composent.

L'AIRE GAPENÇAISE : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE RESPECTUEUX DE SON CADRE DE VIE ET DE SON IDENTITE

Pour décliner les ambitions pour le territoire, les élus du gapençais se sont fixé deux grands axes stratégiques qui se répondent pour proposer un projet de territoire cohérent.

- **Axe stratégique n°1 : Une croissance soutenable garante d'une vie à l'année.** Ce premier axe résolument optimiste et ambitieux cherche à définir les orientations en matière de croissance démographique et économique, mais aussi d'équilibre territorial, dans le respect des caractéristiques identitaires et patrimoniales de l'Aire Gapençaise.
- **Axe stratégique n°2 : Un capital d'exception à préserver.** Territoire largement préservé, doté d'une biodiversité exceptionnelle ainsi que d'un paysage remarquable, l'Aire Gapençaise doit faire face aux pressions anthropiques et aux évolutions climatiques qui menacent sa préservation. Capital participant à l'attachement des habitants au territoire, il doit être préservé des formes de pressions notamment sur la nature ordinaire et ce afin de garantir son attractivité.



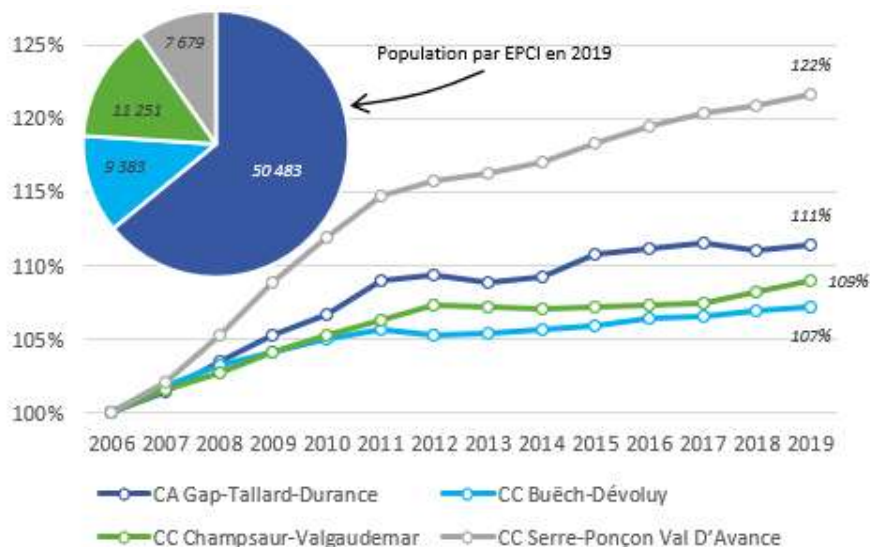
SYNTHESE DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Les chiffres du diagnostic seront revus avec les dernières données actualisées

UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN PERTE DE VITESSE

En 10 ans (2009-2019), la population de l'aire gapençaise a augmenté de 6,4%, soit un taux de croissance moyen de +0,62% par an, porté notamment par la CC Serre-Ponçon Val d'Avance (+1.27% par an) et la CA Gap-Tallard-Durance (+0.61% par an). L'aire gapençaise se distingue ainsi par une croissance démographique plus élevée que celle des Hautes-Alpes (+0.39% par an) et de la région Provence Alpes Côte d'Azur (+0.39% par an).

Evolution de la population par EPCI entre 2006 et 2019



Source : INSEE, traitement ADEQUATION

Elle enregistre néanmoins un fort ralentissement sur la période récente : entre 2013 et 2019, la croissance démographique pour l'ensemble du périmètre n'est que de 0,44%/an, contre 1,53% par an entre 2006 et 2012. Si la CC Serre-Ponçon Val d'Avance parvient à maintenir sa dynamique (+0,99%/an entre 2013 et 2019), les autres secteurs affichent des rythmes plus limités (entre 0.29 et 0.43% par an).

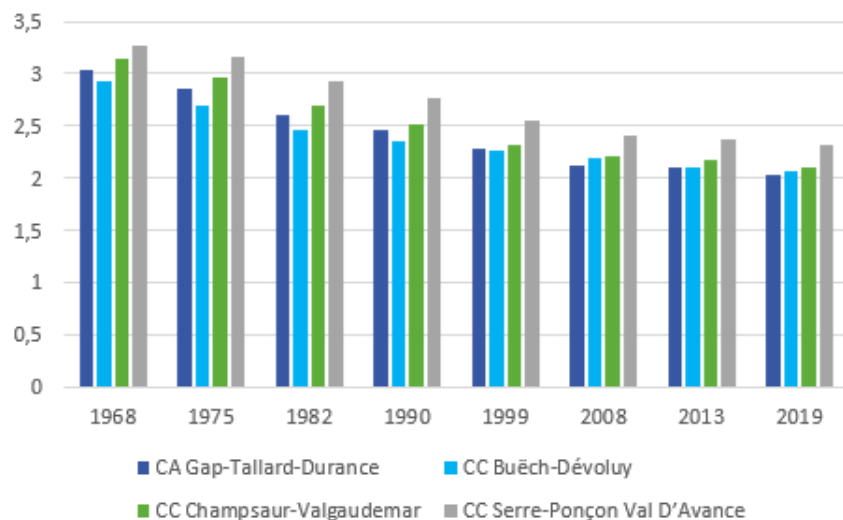
Historiquement portée par le solde migratoire sur l'ensemble du territoire, (signe d'une certaine attractivité résidentielle), la dynamique démographique pâtit aujourd'hui d'un solde entrées/sorties moins favorable, bien que toujours positif. Des perspectives de reprise semblent se profiler récemment, notamment suite à la crise sanitaire de 2020 et l'engouement pour des territoires offrant un cadre de vie attractif. Elle sera à valider/confirmer à moyen terme, au regard des nouvelles données disponibles.

Comme à l'échelle du territoire national, la population de l'aire gapençaise tend à vieillir significativement. On recense seulement 20% de ménages de moins de 39 ans et 8% de moins de 30 ans. En 2009, 38% de la population de l'aire gapençaise avait plus de 60 ans (contre 34% en moyenne nationale et 38% en PACA) et 16% avait plus de 75 ans (contre 14% en moyenne nationale et 16% en PACA). 10 ans plus tard, en 2019, 42% de la population de l'aire gapençaise a plus de 60 ans (contre 36% en moyenne nationale et 40% en PACA) et 17% a plus de 75 ans (contre 14% en moyenne nationale et 17% en PACA). La progression des seniors implique d'adapter l'offre de logements en fournissant des alternatives à la maison individuelle, notamment dans les centres-villes et centres-bourgs, au plus près des commodités.

Additionné à d'autres phénomènes généralisés tel que le desserrement des ménages, le vieillissement de la population participe à une diminution de la taille des ménages. On note une perte de 0,09 personne par ménage sur l'aire gapençaise entre 2009 et 2019, conforme à la tendance nationale (-0,09 personne) et légèrement inférieure à celle des Hautes-Alpes (-0,11 personne).

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Taille des ménages par EPCI



Source : INSEE, traitement ADEQUATION

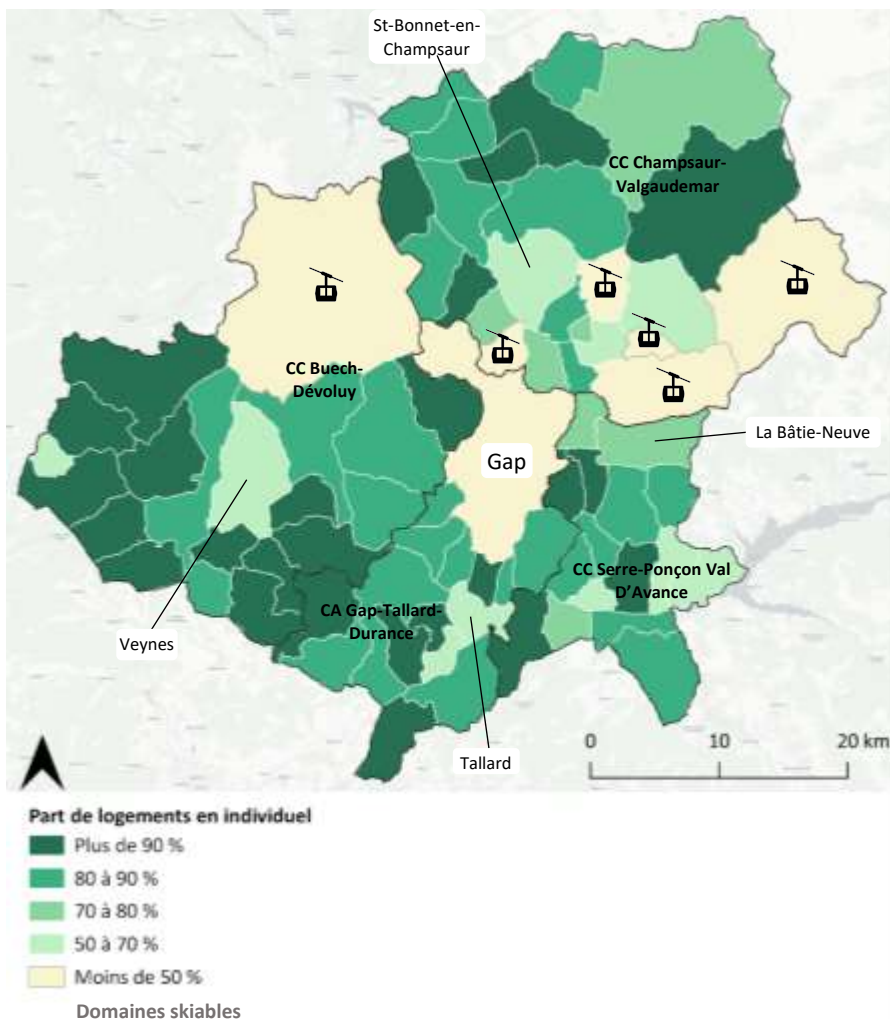
L'analyse des migrations résidentielles montre que le territoire du SCoT reste attractif auprès des ménages familiaux. La Ville de Gap et son agglomération se démarquent par une plus forte attractivité auprès des jeunes ménages : une attractivité liée à l'emploi, aux équipements universitaires, mais aussi à l'offre de logements, plus diversifiée localement.

UN PARC DE LOGEMENTS DOMINE PAR LA MAISON INDIVIDUELLE ET UNE PRODUCTION NEUVE PORTEE PAR LA CA GAP TALLARD DURANCE

Si les logements collectifs représentent 51% du parc de logements de l'aire gapençaise, les logements individuels restent majoritaires en excluant la ville de Gap. La tendance s'accroît dès lors que l'on écarte également les principales stations touristiques, seules à proposer une majorité de logements collectifs. Ainsi, 54 communes, parmi les 78 que compte l'aire gapençaise, présentent un parc de logements composé à plus de 80% de maisons.

Cela se traduit par une surreprésentation des grandes typologies de logements (les logements de 5 pièces et plus sont les plus représentés dans le parc existant) et par une forte part de ménages propriétaires (2/3 des ménages). Les locataires libres et sociaux se concentrent quant à eux prioritairement à Gap, principale commune à proposer une offre de logements collectifs et qui accueille 80% du parc social de l'Aire Gapençaise.

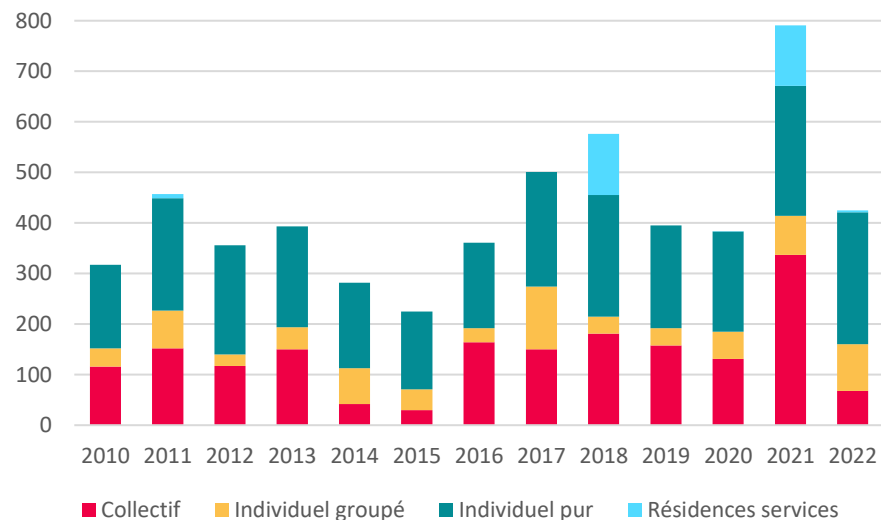
Part des logements individuels (2019)



Source : INSEE, traitement ADEQUATION

La prédominance de la forme urbaine individuelle se retrouve dans les dynamiques de construction neuve : sur l'ensemble du SCOT depuis 2010, environ 50% des logements produits concernent des logements individuels purs, 15% des logements individuels groupés et 35% seulement des logements collectifs. La CA Gap Tallard Durance porte la production de logements avec 62% de l'ensemble des logements construits sur l'aire gapençaise depuis 2010 (essentiellement à Gap). Pour l'ensemble du SCOT, environ 390 logements par an ont été commencés entre 2010 et 2019 (NEUF + Acquisition Amélioration), soit au total 5 logements pour 1.000 habitants. La dynamique est inférieure à celle des Hautes-Alpes, où l'on relève un ratio de 6,4 logements construits par an pour 1 000 habitants sur la même période.

Evolution des volumes de production de logements neufs et AA*



Source : SITADEL 2022, traitement ADEQUATION

*AA : Acquisition Amélioration

Les constats de surreprésentation du logement individuel et de concentration de certains modes d'habiter sur la ville de Gap interrogent quant à la nécessité d'une diversification de l'habitat sur l'aire gapençaise, notamment pour fluidifier les parcours résidentiels des jeunes ménages et des seniors, pour lesquels d'autres formes urbaines pourraient trouver leur pertinence. Au-delà de la forme urbaine, se pose la question des produits immobiliers/financements à développer. Le parc social actuel ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins exprimés (on compte en 2021 plus de 3 demandes de logements sociaux pour 1 attribution), et les capacités budgétaires des ménages locaux sont incompatibles avec une partie de l'offre de logements du territoire.

En outre, les résidences secondaires constituent un enjeu important à l'échelle de l'aire gapençaise. Elles représentent 29% du parc de logements, jusqu'à plus de 50% sur les CC Buëch-Dévoluy et Champsaur Valgaudemar (les plus touristiques) et 90% au sein même des stations de ski. La proportion importante de résidences secondaires sur certains secteurs du territoire conduit à des disfonctionnements du marché du logement, en impactant notamment les prix de vente à la hausse. La saisonnalité représente par ailleurs un enjeu économique majeur pour les espaces dédiés aux sports d'hiver, avec la problématique des logements des travailleurs saisonniers.

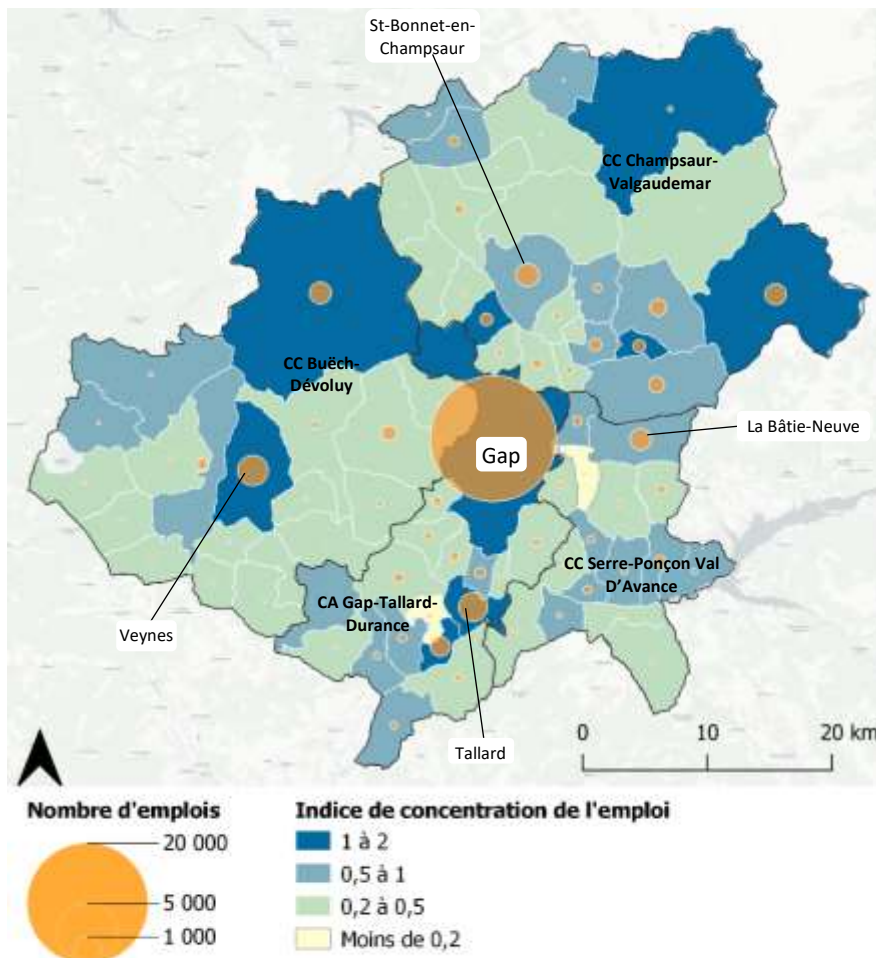
Enfin, le parc de logements devra faire face aux évolutions règlementaires en matière de performances énergétiques et aux enjeux de requalification. Plus d'un tiers des résidences principales du territoire a été construit avant 1970. Le niveau de vacance, lui, est stable depuis 2010, similaire à celui de la région PACA (7.7%) mais supérieur à celui du département des Hautes-Alpes (5.8%). Il existe des disparités territoriales fortes, avec un taux de vacance allant jusqu'à 17% à Espinasses (lié à la cité du Claps, en partie en cours de requalification) 16% à Aspres-sur-Buëch (vacance structurelle identifiée notamment par l'OPH 05), Poligny ou encore La Motte-en-Champsaur, mais seulement 1% à Orcières ou au Dévoluy. A Gap, le taux de vacance est de 8%.

UNE POLARITE ECONOMIQUE MAJEURE DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES, FORTEMENT POLARISEE PAR GAP

L'aire gapençaise accueille plus de la moitié de l'emploi des Hautes-Alpes et près de la moitié des établissements. La ville de Gap occupe une place centrale au sein de l'armature économique puisqu'elle concentre à elle seule 67% des emplois de l'aire gapençaise (pour 52% de la population) et accueille l'essentiel des grandes entreprises (en termes de chiffre d'affaires et d'emploi). Cette polarisation est favorisée par les conditions d'accessibilité du secteur : la CA Gap Tallard-Durance est le seul EPCI à profiter d'un accès à l'autoroute A51 via l'échangeur de La Saulce, ce qui constitue un atout majeur à l'implantation d'activités économiques.

De fait, les déplacements domicile-travail sont nombreux sur l'aire gapençaise, avec des phénomènes de dépendances vis-à-vis de la ville-centre (Gap accueille chaque jour près de 8.000 actifs non-résidents). En dehors de la ville de Gap, l'emploi est dispersé de sorte que peu de polarités secondaires émergent.

Volume et concentration d'emploi par commune



* Concentration de l'emploi : rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois. Si un territoire offre plus d'emplois qu'il n'accueille d'actifs, son indice de concentration d'emploi sera supérieur à 100%.

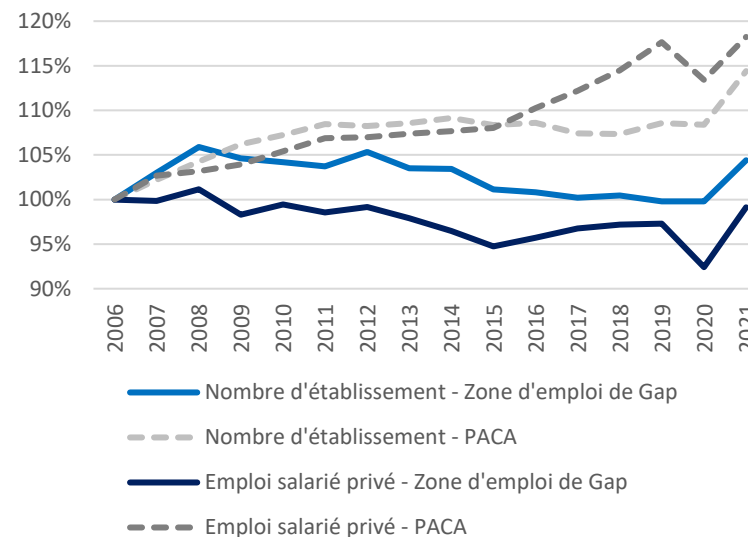
Source : INSEE 2019, traitement ADEQUATION

La dynamique économique du SCoT est inférieure à la moyenne régionale ces 15 dernières années : les volumes d'emplois salariés de la zone d'emploi de Gap (125 communes) sont stables entre 2006 et 2021 (-1%), tandis que la région a enregistré sur la même période une croissance de l'emploi salarié privé de 14%. A l'échelle de l'aire gapençaise, l'emploi salarié a néanmoins augmenté de 2%, grâce notamment à une année 2021 très dynamique (+ 8% en 1 an).

Pour autant, des signaux d'attractivité perdurent :

- le taux de chômage, bien qu'en légère progression, reste inférieur aux moyennes départementale et régionale, avec une plus forte linéarité ;
- La ratio création/radiations d'entreprises est favorable ;
- La production de locaux d'activités est plutôt régulière bien qu'assez fortement portée par les locaux agricoles ;

Evolution comparative du nombre d'établissements et de l'emploi salarié privé

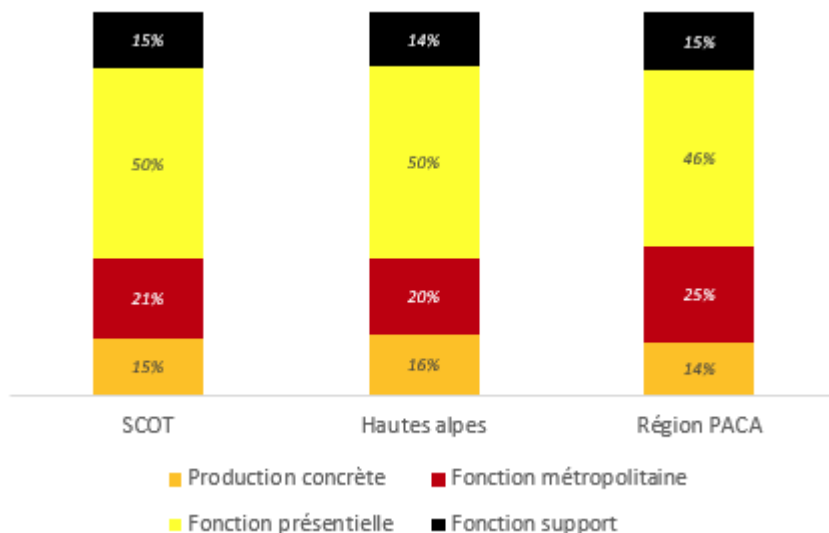


Source : ACOSS, traitement ADEQUATION

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le tissu économique gapençais présente des spécificités inter et infra territoriales. Il est d'abord fortement tourné vers les activités présentesielles (204 emplois des fonctions présentesielles pour 1000 habitants en 2019, contre 175 pour 1000 à l'échelle régionale). Cette orientation est à mettre en lien avec l'importance du secteur touristique sur le territoire, qui alimente de manière transversale la dynamique de nombreux secteurs d'activités : commerce, hôtellerie-restauration, services, construction, culture-loisirs... Le poids important du tissu artisanal constitue par ailleurs un marqueur fort du territoire, au même titre qu'à l'échelle départementale.

Comparatif de structure fonctionnelle de l'emploi



Source : INSEE 2019, traitement ADEQUATION

Des filières spécifiques caractérisent tout ou partie de l'aire gapençaise, parmi lesquelles l'aéronautique, l'agroalimentaire, le bois, le numérique et les

énergies renouvelables. Ces filières constituent l'identité économique du territoire.

On recense sur l'aire gapençaise près d'une quarantaine de zones d'activités économiques, les plus importantes étant concentrées au sein de la CA Gap Tallard-Durance. La densité d'emplois à l'hectare y est faible, inférieure à 15 à l'échelle de l'aire gapençaise (source Sud Foncier Eco), pour des ratios usuels plutôt fixés à 30. Des enjeux de densification existent, de même que des enjeux de requalification urbaine et d'uniformisation.

L'analyse des données de l'atlas du foncier économique du syndicat mixte de l'Aire Gapençaise a permis d'estimer la consommation foncière (liée aux activités économiques) à 39 Ha (dont coups partis) entre 2014 et mars 2023, soit un rythme d'urbanisation annuel d'environ 4,3 ha. La consommation foncière sur la période 2014-2023 se concentre assez logiquement sur la CA Gap Tallard Durance (76% de la consommation totale de l'Aire Gapençaise).

101 hectares de foncier à vocation économique resteraient disponibles, sur une enveloppe de 115 Ha alloués par le SCoT sur la période 2014-2032 pour l'ensemble de l'aire gapençaise. 89 Ha seraient réellement « mobilisables ». Une enveloppe conséquente qui contraste avec la rareté foncière observée par les acteurs économiques du territoire, voire l'absence de réponse aux besoins d'implantation et/ou de développement des entreprises. Ainsi, si le Schéma de Développement Économique 2023 de la CA Gap-Tallard Durance identifie une quarantaine d'hectares de disponibilités foncières potentiellement mobilisables, ces dernières restent conditionnées par une phase préalable d'aménagement/viabilisation et/ou par une acquisition publique. La CC du Sisteronais Buëch apparaît comme le territoire le plus concurrentiel pour l'aire gapençaise en matière d'offre foncière.

UNE ACTIVITE COMMERCIALE STRUCTUREE AUTOUR DES PRINCIPALES POLARITES URBAINES, UN ENJEU DE DYNAMISATION DES CENTRES-VILLES

Le commerce pèse pour 38,5% dans l'économie des Hautes-Alpes. A l'échelle de l'aire gapençaise, le volume de commerces pour 1 000 habitants est inégal et pour partie fluctuant selon l'activité touristique, mais le niveau d'équipements permet de répondre aux besoins d'un large bassin de population, dépassant le périmètre du SCOT et même du département.

Densité commerciale pour 1000 habitants

	Gap	CA Gap-Tallard-Durance	CC Buech-Dévoluy	CC Champsaur-Valgaudemar	CC Serre-Ponçon Val D'Avance
	Ratio / 1000 hab				
Alimentaire	1,7	1,7	3,5	3,3	1,2
Café – Restaurant	3,7	3,5	6,6	6,8	2,1
Culture – Loisirs	1,4	1,1	1,3	3,0	0,1
Eq maison	1,2	1,1	0,4	0,7	0,5
Eq personne	2,2	1,8	0,5	0,5	0,1
Santé - Beauté	4,4	4,0	2,7	2,7	2,3
TOTAL	11,03	9,96	12,9	16,4	4,3

Source : INSEE BPE 2019

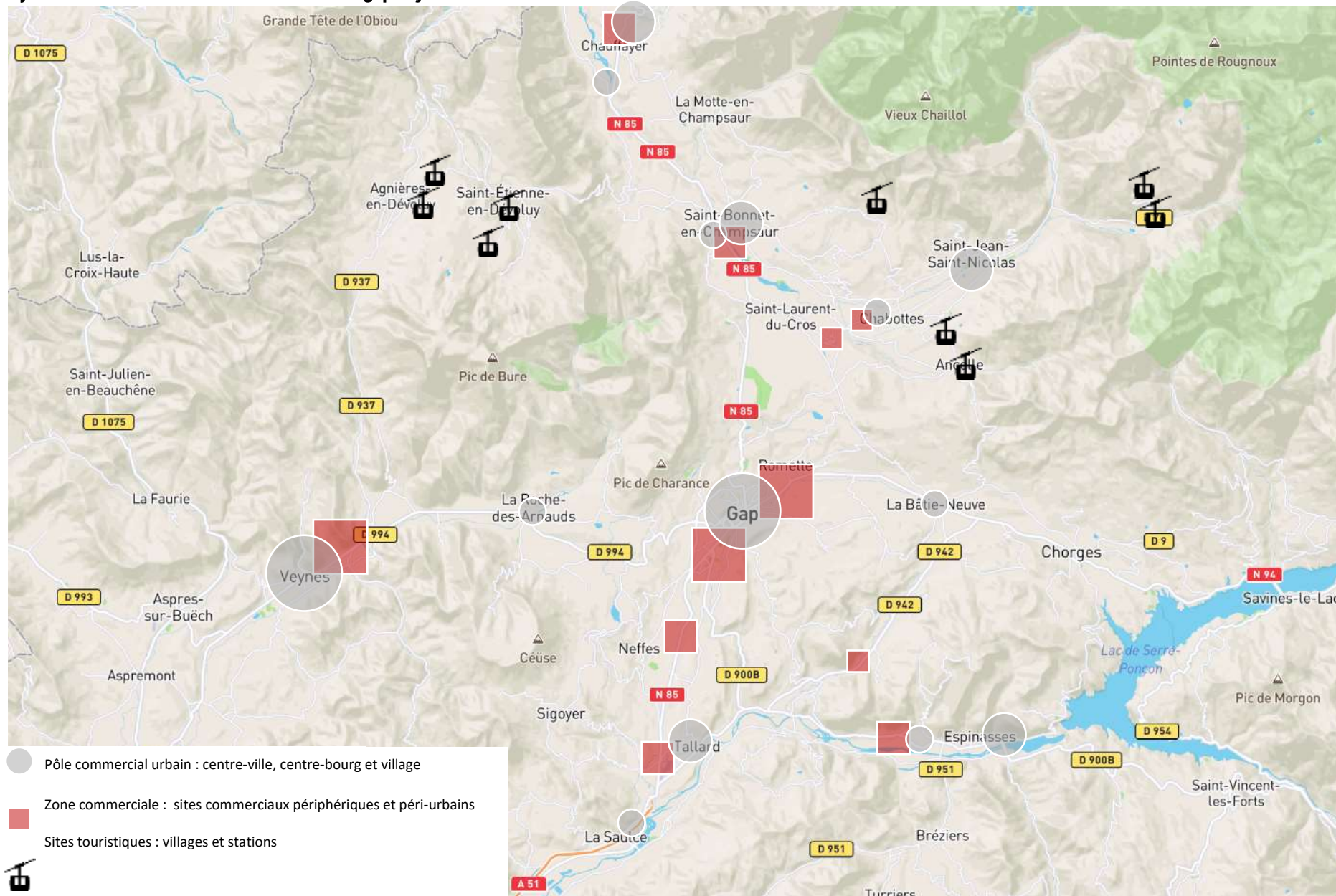
L'offre commerciale de l'aire gapençaise se structure en premier lieu autour de la ville-centre. Selon les données de la base permanente des équipements de l'INSEE, avec 448 équipements commerciaux en 2021, Gap représente un peu plus de 53% de l'appareil commercial du périmètre (60% en considérant l'ensemble de la CA Gap-Tallard Durance). Par ailleurs, entre 2012 et 2021, 54% des surfaces commerciales autorisées et 55% des surfaces commencées étaient situées à Gap.

L'offre commerciale est différenciée selon les territoires et le niveau d'armature territoriale. Les polarités de proximité proposent prioritairement, avec les espaces diffus, une offre alimentaire. Pour leurs achats moins réguliers, les habitants de l'aire gapençaise dépendent très largement de l'offre commerciale de Gap. En découle une dépendance des ménages du territoire à la polarité gapençaise pour certains types d'achat, avec des inégalités en termes de desserte et temps d'accès.

De manière générale, on note sur l'aire gapençaise une tendance au développement commercial en zones périphériques dédiées, au détriment des centres-villes. Des signes de fragilité sont relevés sur certaines centralités, en particulier Veynes et Saint-Bonnet-en-Champsaur. Le développement du grand commerce dans les zones d'activités traditionnelles est une tendance qui se renforce. Elle contrarie la possibilité des entreprises de la sphère productive à se développer ou se déplacer, en mobilisant le foncier disponible dans ces espaces ; elle peut être génératrice de conflits d'usage et participe à la fragilisation de l'appareil commercial de centre-ville.

Révision du SCot de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Synthèse : armature commerciale de l'aire gapençaise



UN TOURISME EN TRANSITION ET DIVERSIFIÉ

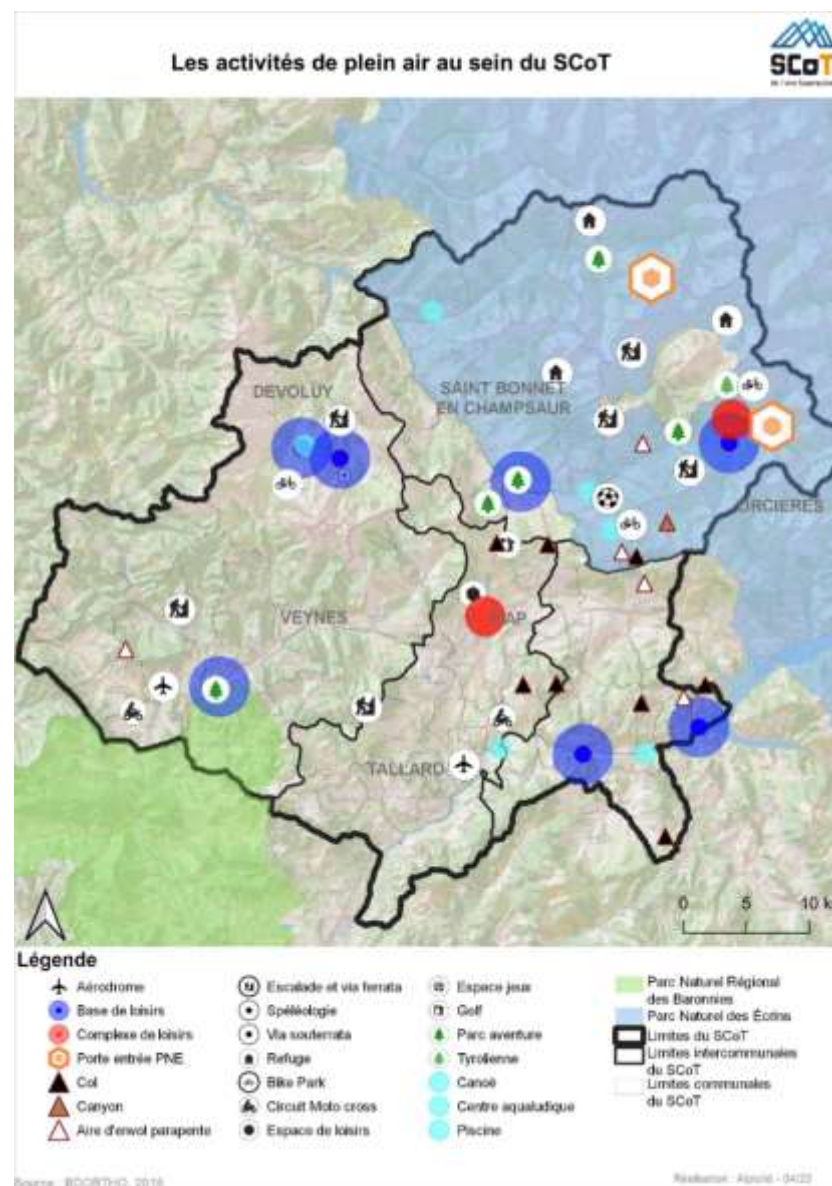
Avec plus de 6 millions de nuitées, soit plus de 40% des nuitées des Hautes-Alpes, l'Aire gapençaise est un territoire touristique. Cette activité est très prégnante dans le paysage économique notamment dans les Communautés de Communes du Champsaur Valgaudemar et du Buëch Dévoluy.

Le tourisme est déjà largement diversifié autour de filières ancrées territorialement et vecteur de marqueurs territoriaux (ciel, ski, escalade, randonnées, etc.). Fort de cette diversité et de près d'1/4 de touristes Haut-Alpin, l'Aire gapençaise dispose d'ores et déjà d'un tourisme 4 saisons (Hiver = 32% des nuitées, Printemps = 12%, Été = 39%, Aut = 17%).

Aussi, le tissu économique de nombreuses vallées (Dévoluy, Champsaur, Valgaudemar, etc.) est étroitement lié à la pérennité de l'activité touristique dans ses différentes formes. Celle-ci a un impact social très important faisant vivre de nombreux pluriactifs, notamment des agriculteurs, d'une façon directe ou indirecte. L'un des enjeux du SCoT est donc d'assurer la pérennité de cette activité tout en l'adaptant aux évolutions climatiques et à sa nécessaire transition.

Dès lors, les stations de sports de loisirs de montagne constituent des enjeux importants pour le territoire à la fois en termes d'adaptation au changement climatique mais aussi de rapport à l'aménagement du territoire. Se pose ainsi des problématiques de mobilités (accès à ces stations), de réhabilitation de l'immobilier de loisirs (lits froids), de diversification de activités touristiques, de l'adaptation aux évolutions climatiques, etc.

Les études Climsnow réalisées par la région SUD PACA ont mis en évidence les problématiques de pérennité des modèles au regard des évolutions climatiques et du moindre enneigement naturel. Le SCoT doit donc relever le défi de proposer un modèle viable, adapté et en transition permettant de consolider les activités touristiques, les emplois associés et la vie de village.



UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE ET DYNAMIQUE

Le territoire du SCoT de l'Aire Gapençaise couvre 38% du département des Hautes-Alpes mais s'y concentre : 56 % des exploitations, 50 % du Produit Brut Standard et 55 % de la Surface Agricole Utilisée des Hautes-Alpes. Ainsi, c'est près de 45 % du territoire du SCoT qui ont un usage agricole mais pour les 2/3 dédiées à du pastoralisme.

Du fait de sa grande diversité topographique et de ses différentes influences climatiques, l'agriculture de l'Aire gapençaise est particulièrement diversifiée avec plus de 100 types de cultures. Cette diversité constitue une richesse permettant de travailler sur la complémentarité des types de production dans une logique « d'autonomie alimentaire ».

Les terres agricoles sont toutefois très morcelées du fait de la quasi absence de remembrement, avec les 2/3 des ilots agricoles déclarés à la PAC qui ont une superficie inférieure à 1ha.

Un quart des surfaces agricoles utilisées et 21 % des exploitations sont en agriculture biologique. Le nombre d'exploitations en agriculture biologique a été multiplié par 2,5 en seulement 10 ans (entre 2010 et 2020). La proportion de surfaces agricoles en agriculture biologique est la plus importante pour les cultures maraîchères. Les cultures céréalières, ainsi que les surfaces agropastorales présentent également une part non négligeable de surfaces en agriculture biologique.

Le territoire dispose de très nombreuses terres irriguées ou irrigables, principalement en vallée, qui sont soumises à une forte pression de l'urbanisation. Leur protection est un enjeu majeur du SRADET SUD PACA et du SCoT.

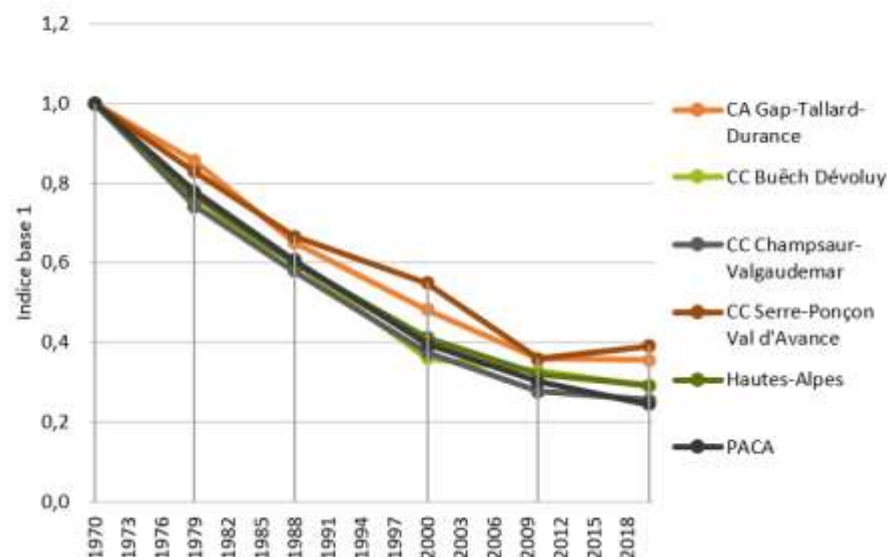
L'activité évolue et se réorganise. Après une période de forte baisse du nombre d'exploitation, celle-ci semblent être aujourd'hui à l'équilibre voir même en légère augmentation en fonction des territoires. Chaque exploitant qui part à

la retraite est dorénavant remplacé. Il s'agit d'un enjeu important alors même que l'activité compte plus de 1400 emplois répartis sur l'ensemble du territoire, notamment dans les villages, et que 20% des chefs d'exploitations ont plus de 60 ans en 2020.

Si les exploitations sont moins nombreuses la main d'œuvre reste quant à elle stable sur les 10 dernières années tout comme les surfaces agricoles utilisées.

Evolution du nombre d'exploitations entre 1970 et 2020 (indice base 1)

Source : Agreste - Recensement agricole (1970 à 2020)



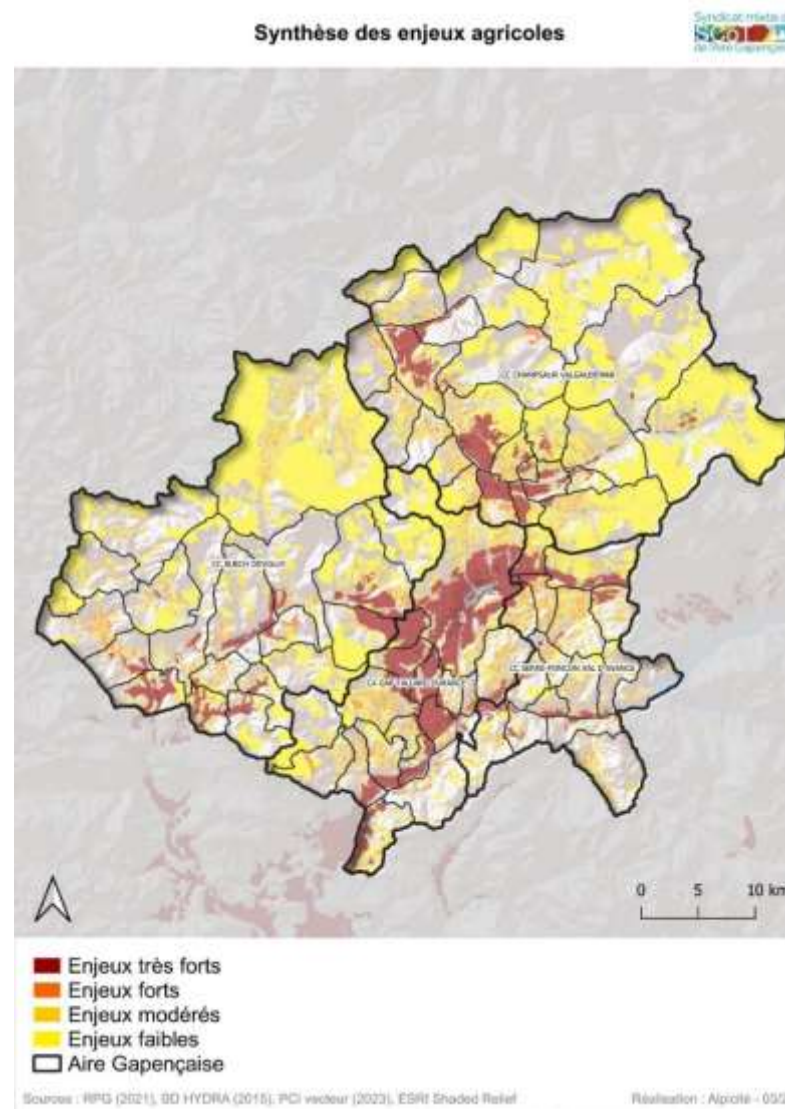
Toutefois, ce mécanisme conduit à une augmentation de la taille moyenne des exploitations qui sont de fait de plus en plus difficile à transmettre en raison de leur coût économique mais aussi de leur morcellement foncier. L'un des enjeux majeurs du SCoT est de favoriser le maintien de ces exploitations et de permettre leur transmission en direction de jeunes agriculteurs à même de les pérenniser.

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 005-250501343-20250205-DCS_2025_08-DE

Les débouchés sur le territoire sont nombreux entre les activités agroalimentaires traditionnelles (élevage et arboriculture) ou la vente en direct ou de proximité (maraîchage, transformation des produits laitiers, etc.). Ainsi, deux projets alimentaires territoriaux (PAT du département des Hautes-Alpes et PAT de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar) permettent au territoire de s'inscrire dans une démarche de proximité.

Enfin, l'agriculture est aussi concernée par le développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque. Il s'agit d'un enjeu non négligeable qui impacte à la fois la qualité paysagère des sites mais aussi la valeur agronomique des terrains. Il apparaît ainsi nécessaire de trouver un équilibre entre le développement de ces énergies et la préservation des activités agricoles.



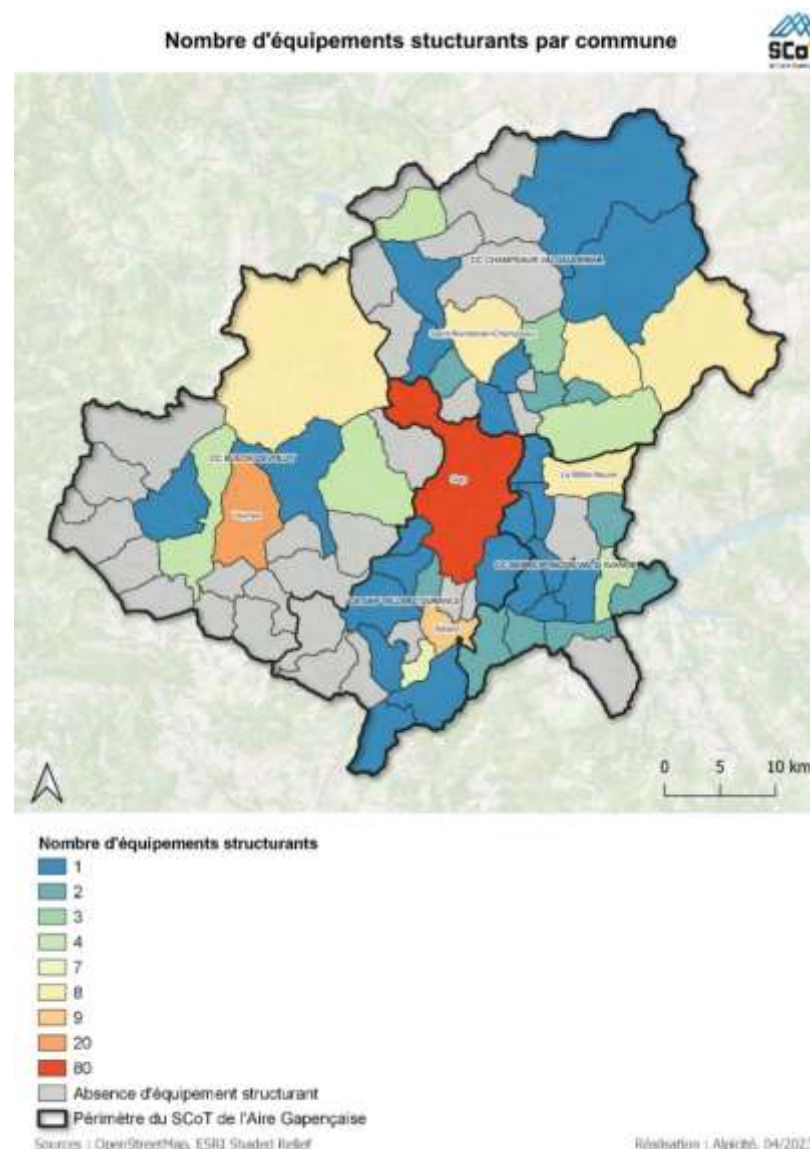
UN TERRITOIRE EQUIPE ET A EQUILIBRER

L'offre en équipement public est largement polarisée par la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance avec 47% des équipements du territoire (dont 80 équipements pour la seule ville de Gap) en cohérence avec son poids démographique et sa position centrale dans le territoire.

Le nombre d'équipements fait ressortir l'armature urbaine du territoire autour de la ville centre (Gap) et des bourgs principaux de Veynes, Tallard, Saint Bonnet en Champsaur et La Bâtie Neuve, même si les taux d'équipements diffèrent. On note également que les communes du Dévoluy et d'Orcières bénéficie également d'équipements en lien avec leur poids touristique.

Les équipements administratifs se concentrent sur la ville centre alors que les établissements scolaires secondaires voir mêmes supérieurs sont également présents dans les bourgs principaux à l'exception de Neffe et de Saint Jean Saint Nicolas. Cette logique est similaire pour les équipements et services sociaux médicaux.

L'un des enjeux du SCoT est de consolider cette armature tout en permettant aux différents habitants du territoire d'y accéder. Les différents villages doivent pouvoir s'appuyer sur des relais locaux de proximité dotés des différents services et équipements du quotidien pour éviter une dévitalisation de certaines vallées.



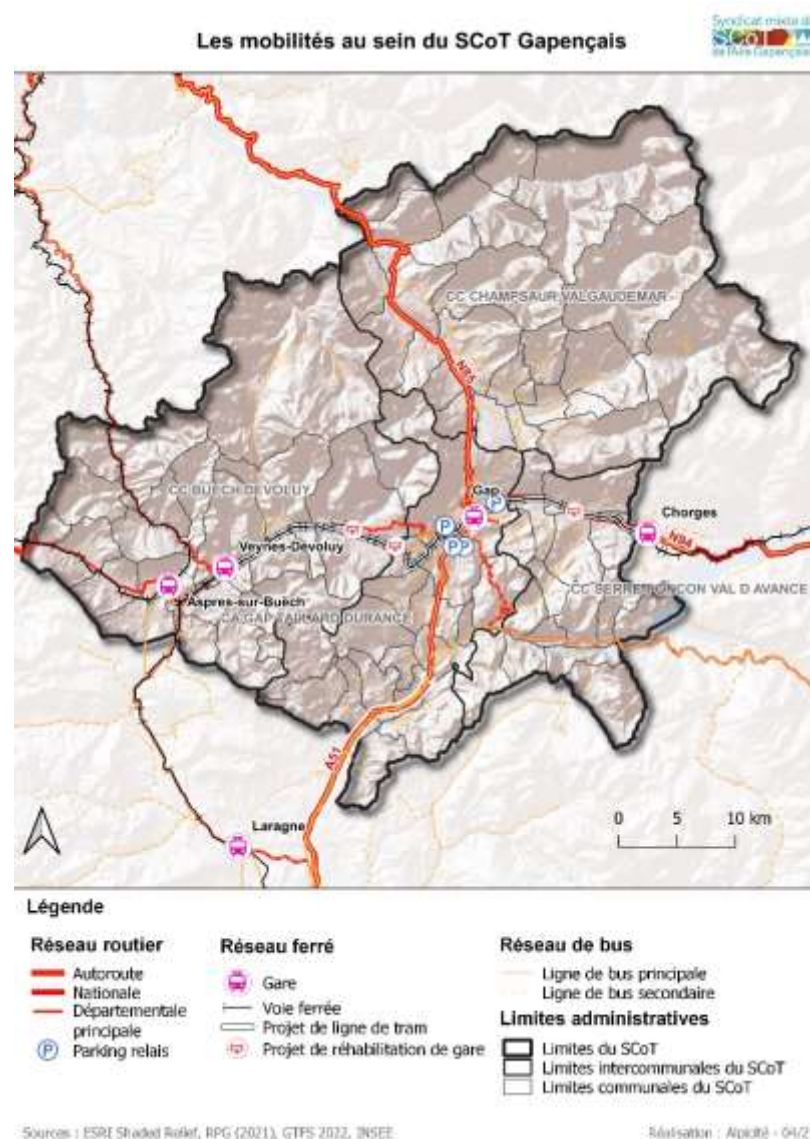
DES MOBILITES A CONFORTER

Le territoire du SCoT de l'Aire Gapençaise se caractérise par son étendue (pratiquement une heure d'Est en Ouest ou du Nord au Sud) et sa faible densité caractéristique d'un tissu rural (hormis sur la ville de Gap). Dans ce cadre, les mobilités constituent un enjeu important alors même que la ville centre polarise une grande partie des équipements et services structurants du territoire et que les grandes polarités régionales sont relativement éloignées et ne permettent pas des déplacements quotidiens.

Toutefois, l'Aire Gapençaise est incontestablement un nœud de mobilités important pour l'ensemble des Hautes-Alpes avec la présence de l'autoroute A51 (accès sud), la RN94 (accès nord vers le briançonnais et l'Italie), la RN85 (accès nord vers Grenoble), La RD1075 (Accès Ouest) et la présence de la voie ferrée (Axe Est/Ouest). Se développe sur ces différentes infrastructures une offre en transport en commun (bus et train) qui reste à améliorer.

Ainsi, si la métropole Aix-Marseille semble bénéficier d'une desserte en bus acceptable ce n'est pas le cas par le train où le trajet est long et peu cadencé (plus de 3h15 en bus/train contre moins de 2h en voiture). L'accès à la métropole grenobloise est également problématique malgré la présence de la voie ferrée.

Ce problème se retrouve également dans les déplacements quotidiens et notamment domicile / travail où le train est sous exploité du fait d'un faible cadencement et d'une desserte aléatoire (retard, horaires peu adaptés, etc.). Ainsi, si le maillage en transport en commun peut apparaître comme relativement dense, il est largement à optimiser et à conforter dans son fonctionnement notamment au quotidien.



Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

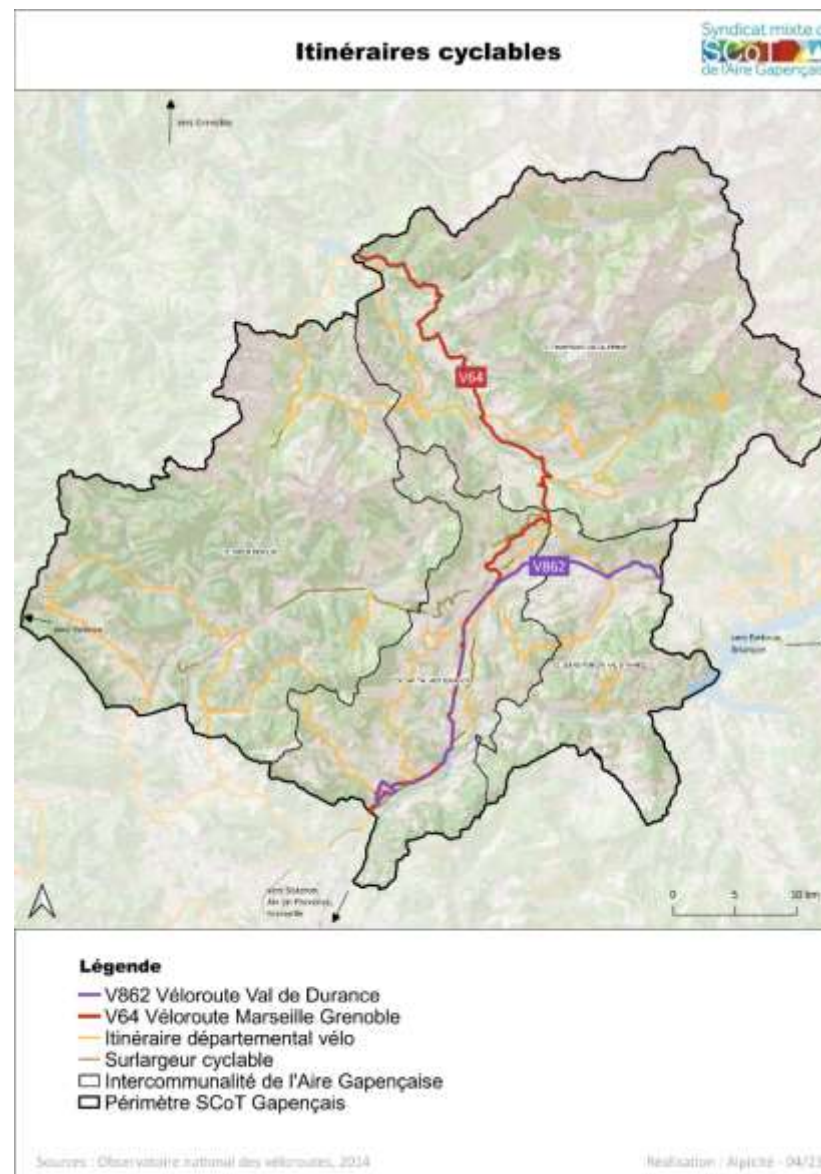
Au quotidien, les pôles régionaux et les bourgs principaux de proximité sont relativement bien desservis par une offre de transport en commun (Bus ou train) même si le train est limité à un axe Est/Ouest entre Veynes / Gap / Embrun. Une réelle réflexion est à avoir autour de la complémentarité bus/train alors même que le train est une offre de transport en commun non carbonée.

Au niveau de la desserte infra territoriale, la topographie du territoire impacte fortement les temps de déplacements notamment en période hivernale en particulier dans les massifs des Ecrins (Valgaudemar), du Dévoluy ou du Haut Buëch. Ces territoires se situent à plus de 30 min en voiture du centre-ville de Gap.

La ville de Gap est au cœur du nœud routier et modal du département et de l'Aire Gapençaise. La traversée de la ville est ainsi une réelle problématique pour le trafic de transit d'Est en Ouest ou du Nord au Sud. La réalisation de la rocade de Gap est un enjeu important pour décongestionner et apaiser le trafic en centre-ville mais aussi pour améliorer les temps de transport.

Le territoire connaît également des flux de transit important vers le Nord du département très touristique ou vers la métropole grenobloise. La gestion de ces flux en période de forte fréquentation est également un enjeu important en particulier dans la vallée de l'Avance. Des réflexions sont engagées pour fluidifier le trafic sur les carrefours stratégiques de la RD 942.

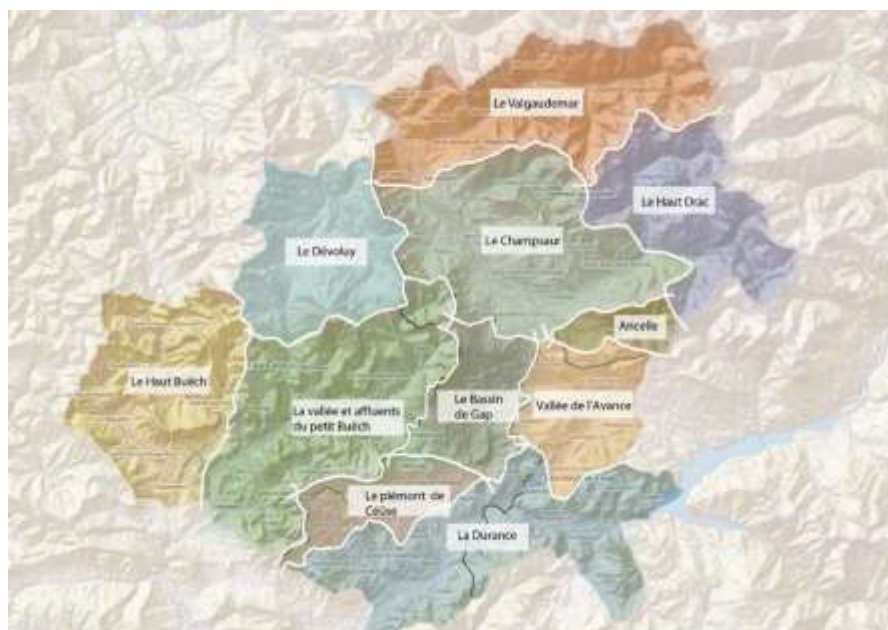
Enfin, concernant les mobilités douces en particulier cyclables entre les différentes polarités du territoire, celles-ci sont largement sous développées même si des opérations sont en cours de réalisation. L'un des enjeux du SCoT est de promouvoir ce déploiement en s'appuyant sur les véloroutes nationale (Marseille/Grenoble) ou régionale (Val de Durance), en travaillant particulièrement sur les déplacements quotidiens (Gap/Tallard, Gap/La Bâtie Neuve, etc.).



UN PAYSAGE AUX MULTIPLES FACETTES

Le paysage de l'Aire gapençaise s'organise autour de plusieurs influences climatiques, topographiques et géomorphologiques. De ce fait, il est doté d'une diversité exceptionnelle et s'organise autour de 11 unités paysagères dotée chacune de leurs particularités.

Les 11 unités paysagères du SCot de l'Aire Gapençaise



- ❖ **Le Valgaudemar** : Vallée étroite marquée par la verticalité des parois de haute montagne, le Valgaudemar est marqué par un paysage agricole de très grande qualité qu'il convient de préserver.
- ❖ **Le Champsaur** : Vallée glaciaire dotée d'un relief relativement plat qui a conduit à la formation d'un vaste plateau agricole avec un enjeu très important autour de cette activité et du bocage champsaurin. La

préservation des silhouettes villageoises de piémont diluées dans le développement urbain constitue un enjeu important.

- ❖ **Le Haut-Drac** : Secteur plus reculé à caractère rural, le Haut-Drac est marqué par le rapport entre les espaces agricoles de fond de vallée et la verticalité des montagnes. L'intégration de la station de ski d'Orcières Merlette constitue également un enjeu important (requalification des espaces publics).
- ❖ **Le plateau d'Anceille** : Ancien lac de barrage glaciaire, le plateau d'Anceille constitue une plaine agricole d'altitude. Sa conservation constitue un enjeu fort avec notamment la gestion des constructions agricoles et de logements à sa périphérie.
- ❖ **Le Dévoluy** : Enclave naturelle du fait de sa topographie, le Dévoluy est doté d'un paysage agricole avec des enjeux particuliers autour de l'insertion des bâtiments mais aussi des stations de ski de la Joue du Loup et de Super Dévoluy en lien avec l'aménagement de leurs espaces publics en particulier l'entrée des stations.
- ❖ **Le Haut-Buëch** : S'organisant autour d'une alternance de clues et de terrasses alluviales le Haut Buëch comporte quelques implantations de construction sur des buttes castrales qui confèrent un enjeu particulier à la gestion de leurs silhouettes villageoises. L'intégration des énergies renouvelables y compris sur les bâtiments agricoles constitue également un enjeu.
- ❖ **La vallée et affluents du Petit Buëch** : Large vallée alluvionnaire organisée autour d'une plaine agricole à enjeu, le Petit Buëch comporte une implantation bâtie en piémont. Cette organisation confère un enjeu important de silhouette avec les plaines agricoles en premier plan et la montagne en arrière-plan.
- ❖ **Le piémont de Céüse** : Organisée autour de la montagne de Céüse, cette entité paysagère est composée de vastes terrasses agricoles inclinées vers la vallée de La Durance. Les perspectives paysagères

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

y sont remarquables. La gestion de la périurbanisation de la ville de Gap est l'un des enjeux majeurs du site.

- ↳ **La vallée de la Durance** : Vaste vallée glaciaire, la Durance combine des enjeux de grands paysages agricoles à celui de villages perchés ou de piémonts avec d'importantes perspectives paysagères. L'arboriculture combinée à la rivière et sa ripisylve façonnent fortement le paysage durancien. Les traversées de villes et le développement des énergies renouvelables sont des enjeux importants de cette entité.
- ↳ **La vallée suspendue de l'Avance** : Organisée autour de l'Avance et de la forte présence d'eau, cette vallée comporte de nombreux villages perchés dont il convient de préserver la silhouette. La gestion des extensions résidentielles récentes notamment autour de La Bâtie Neuve constitue également un enjeu.
- ↳ **Le bassin de Gap** : Cette entité s'inscrit dans un vaste cirque paysager de montagne au relief plus adouci que sur les autres entités. Les enjeux y sont essentiellement urbains (entrée de ville, qualité des formes urbaines et architecturales) tout en ayant également des forts enjeux de silhouettes avec des points de vue perchés depuis les nombreux belvédères qui entourent la ville.

UNE ARCHITECTURE AUX DIVERSES INFLUENCES REGIONALES

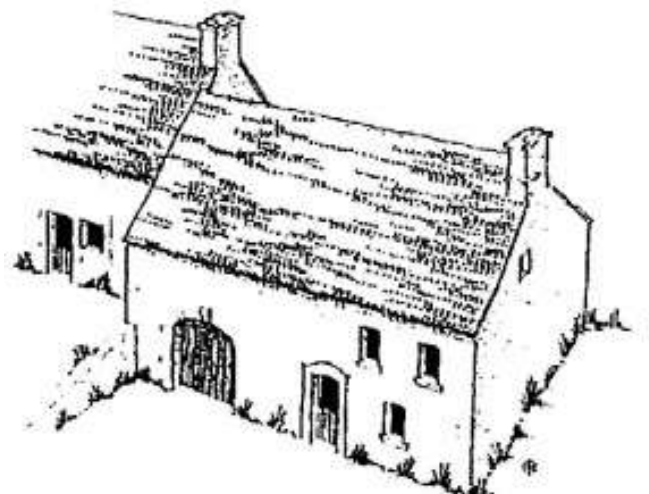
Le patrimoine architectural est principalement présent sous la forme de fermes anciennes. Il s'agit d'un bâti rural vernaculaire qui a des caractéristiques architecturales différentes selon les secteurs (influence du modèle dauphinois, provençal, montagnard).

Dans les bourgs, le bâti ancien forme un patrimoine architectural et urbain d'intérêt, témoin des modes de vie du territoire des siècles passés. Les maisons et immeubles de bourg prennent la forme de bâtiments en hauteur, mitoyens, alignés sur rue et dont les façades sont généralement ordonnancées. Certains détails (avant-toit, lucarnes, décors, matériaux) peuvent également témoigner ponctuellement des influences dauphinoises, provençales, montagnardes.

Le petit patrimoine constitué des moulins, lavoirs, cadrans solaires, croix de chemin, etc. accompagne le bâti vernaculaire et complète cet héritage bâti légué par les sociétés traditionnelles.

Au-delà de ce patrimoine modeste, il faut intégrer le patrimoine plus monumental, empruntant généralement à l'architecture savante et qui sont le plus souvent les édifices les plus anciens des communes : les demeures seigneuriales, les édifices religieux, etc.

La préservation de ce patrimoine par son repérage et sa protection constituent des enjeux forts du SCoT. La prise en compte des principales influences propres à chaque secteur (modèle dauphinois, provençal, montagnard) devra également être intégrée.



Architecture traditionnelle du Champsaur (Source : Atlas 1999)



Ferme traditionnelle à Agnières (Source : Atlas 1999)

UNE RESSOURCE EN EAU A PROTEGER ET A ECONOMISER

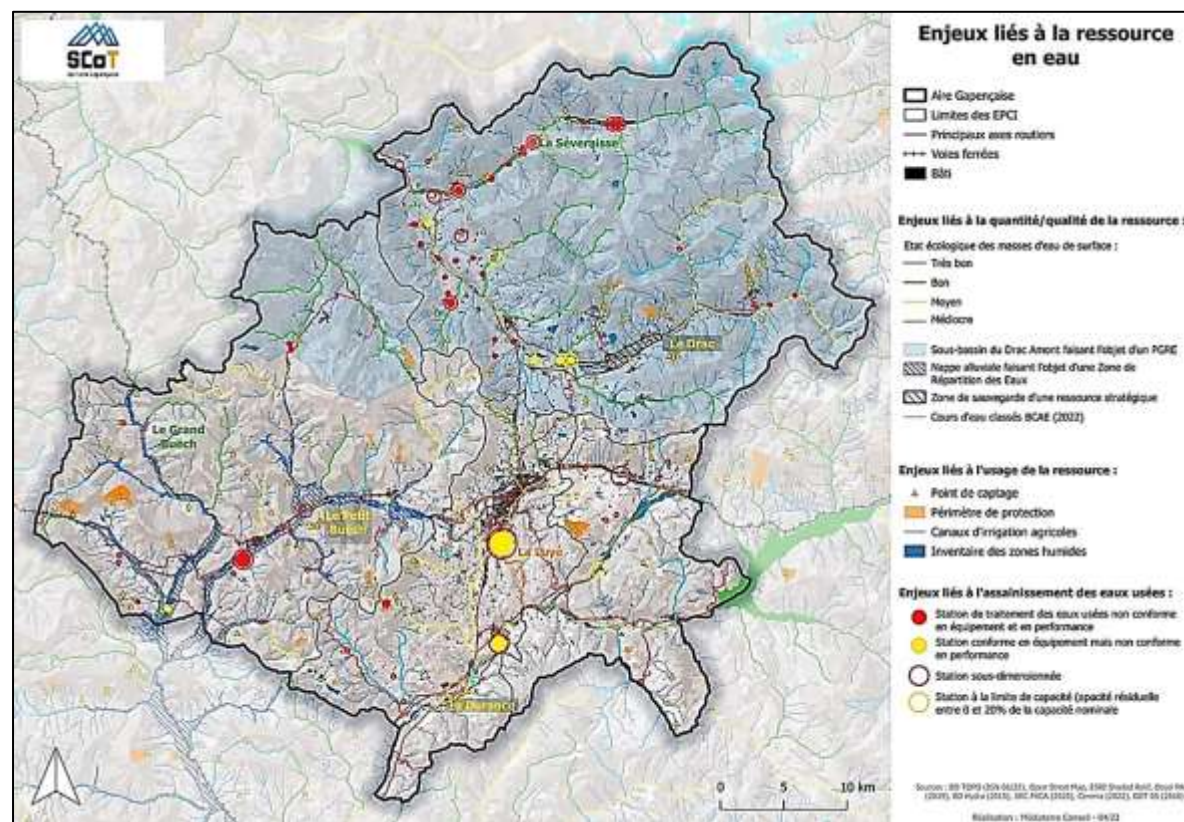
Le territoire de l'aire Gapençaise dispose de masses d'eau souterraine considérées être dans un bon état quantitatif et qualitatif selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027. Néanmoins deux bassins versants sont sous vigilance quantitative concernant leur nappe alluviale : Le Haut Drac (Alluvions Drac amont et Séveraisse considérés comme ressource stratégique par le SDAGE et disposant d'une zone de sauvegarde délimitée) et le Buëch (classé comme Zone de Répartition des Eaux). Ces deux bassins font l'objet d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

Concernant les masses d'eau superficielles, leur qualité écologique s'améliore depuis quelques années avec néanmoins quatre cours d'eau (La Luye, le Petit-Buëch, le Drac et le Rousine) dans un état dégradé du fait notamment des rejets d'assainissement. En effet, en 2021, parmi les 102 stations d'épuration que compte le territoire, 39 sont non conformes au regard de la directive « Eaux Résiduaires Urbaines » et 55 sont sous-dimensionnées.

Au niveau des usages de la ressource en eau, les prélèvements en eau brute se font à 92% dans les eaux superficielles. Ils sont en augmentation depuis 2012 de plus de 13 % pour l'eau potable et de plus de 44 % pour l'irrigation.

Enfin, le rendement du réseau d'eau potable est moyennement satisfaisant dans sa globalité avec une disparité sur le territoire de l'Aire Gapençaise, allant de 24 % à 100 % en 2021 avec 14 communes présentant un rendement inférieur au seuil réglementaire par défaut qui est de 65% pour les communes rurales (Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012).

Au regard des effets du changement climatique et d'une demande croissante, les principaux enjeux concernant la ressource en eau sont liés à la préservation des milieux aquatiques et humides, notamment de leurs espaces de bon fonctionnement, à sa disponibilité et sa sécurisation pour les besoins actuels et futurs en alimentation en eau potable, et à la maîtrise et à la valorisation des rejets pour réduire les impacts sur les milieux récepteurs et préserver ainsi la ressource (réutilisation des eaux usées traitées et stockage des eaux de ruissellement). L'une des problématiques majeures est notamment le transfert d'eau entre le bassin du Drac et celui de La Durance et du Buëch.



UN POTENTIEL ENERGETIQUE RENOUVELABLE A VALORISER

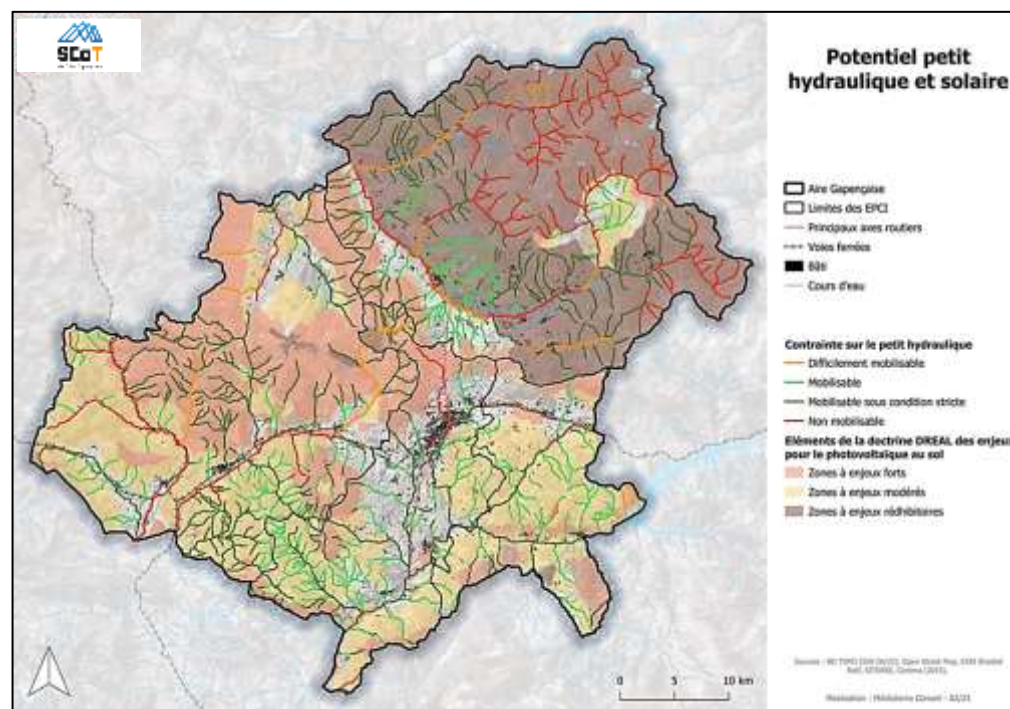
Au niveau de la consommation énergétique de l'aire Gapençaise, celle-ci stagne depuis 2012 (1780 GWh) avec une consommation en 2019 de 1 800 GWh (en 2020, année Covid, la consommation a été de 1630 GWh). Les secteurs du résidentiel et du transport routier sont les secteurs le plus consommateur avec respectivement 38 % et 39% en 2019. La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance consomme près de 3/5 de la consommation totale du territoire. Au regard des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ceux-ci ne seront pas été atteints pour 2023 avec -17% par rapport à 2012 et pour 2030, l'objectif fixé est -27%. L'effort doit notamment se faire au niveau du résidentiel.

Concernant la production d'énergie renouvelable, le grand hydraulique représente près de 80% de la production totale du territoire. En dehors de la Grande hydraulique, la production d'énergie renouvelable est en forte hausse depuis 2012 avec une augmentation de +130% pour une production de 2 246 GWh en 2020. La principale production est liée à la biomasse avec près de 10% de la production totale en 2020 (chauffage au bois). Le photovoltaïque et la petite hydraulique voient une augmentation significative depuis 2012 avec respectivement 6% en 2020 (1% en 2012), et 5% (2% en 2012). L'objectif de production du SRADDET pour 2023 a déjà été atteint (objectif de 1528 GWh) et le sera pour 2050 (objectif de 3451 GWh).

Enfin au niveau des émissions de gaz à effet de serre, celles-ci sont en diminution de 13% depuis 2012. Le principal secteur d'émission est le transport routier avec 39% des émissions en 2019 et une baisse de 3% par rapport à 2012. La baisse la plus significative est le secteur du résidentiel (16 % en 2019) avec une baisse de 36 % par rapport à 2012. Le

secteur de l'agriculture voit ses émissions stagner par rapport à 2012 et représente 30% des émissions totales en 2019. Les objectifs du SRADDET seront atteints pour 2023 avec diminution de -19% par rapport à 2012. Selon cette tendance de diminution observé de 2%/an, les objectifs pour 2030 le seront également (27% par rapport à 2012).

Ainsi la poursuite de la réduction des consommations énergétiques par la sobriété dans l'aménagement et l'efficacité énergétique et la poursuite du développement des énergies renouvelables et de récupération dans le respect des enjeux environnementaux sont les principaux enjeux pour le territoire de l'aire Gapençais



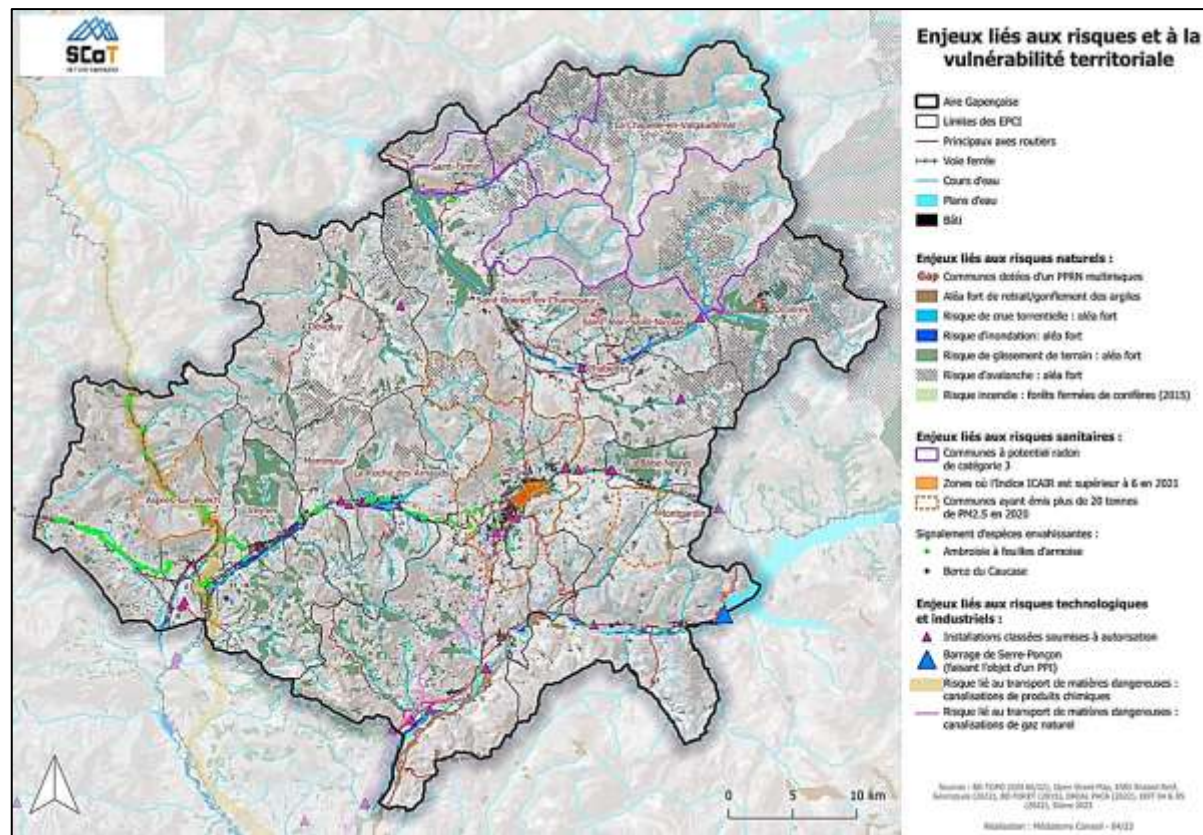
DES POLLUTIONS ET DES RISQUES MARQUES DANS LES VALLEES

Les émissions de polluants atmosphériques se concentrent essentiellement dans les vallées, notamment dans le sillon Gapençais. Les oxydes d'azotes (transport) sont en baisse de -15% par rapport à 2012 mais ne permet pas d'atteindre l'objectif du SRADDET (-54% des émissions d'ici 2023 par rapport à 2012). Les émissions de particules fines (résidentiel) sont en hausse de +23% par rapport à 2012, s'éloignant fortement de l'objectif du SRADDET (-40% d'ici 2023 par rapport à 2012). Trois communes sont concernées par de fortes émissions de particules fines au niveau de l'axe RN85/RN94 avec pour la ville de Gap un indice annuel de qualité de l'air dépassant les lignes directrices 2021 de l'OMS malgré une amélioration observé depuis 2012.

De nombreux risques naturels (inondation, mouvement de terrain, avalanche, chute de blocs ...) sont présents sur le territoire avec 69 arrêtés de catastrophes naturelles établis depuis 1982. 16 communes sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) dont 14 PPRN multirisques. Concernant le risque « incendie », risque d'occurrence de feu de forêt va augmenter et cela est déjà observable : 155 ha de forêt ont brûlé entre 2020/2022 contre 97 ha entre 2010/2019.

Au niveau des risques technologiques majeurs, ils vont principalement concerner la rupture du barrage de Serre-Ponçon et la rupture de la canalisation de transport de gaz naturel et de produits chimiques. Au niveau risques industriels, il est dénombré 187 anciens sites industriels, 44 ICPE soumises à autorisation mais aucun site de pollution avérée des sols n'a été identifié.

Le territoire doit faire face aux menaces liées aux effets du changement climatique avec notamment des épisodes orageux plus fréquents, des risques d'inondations plus élevés, un aléa feux de forêt plus important au niveau des forêts de résineux, des canicules et des pics de pollutions plus récurrents, etc. Il s'agira notamment d'anticiper les risques de demain pour adapter le territoire aujourd'hui, notamment face aux risques liés aux inondations torrentielles et aux feux de forêt, de prévenir et de réduire l'exposition des populations face à la pollution de l'air (Particules fines et Ozone) dans les vallées, aux canicules et îlots de chaleur dans les centres urbains.



VERS LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

L'article 191 de la loi **Climat et Résilience**, promulguée en 2021, pose un objectif national ambitieux, décliné en deux temps :

- ↳ La **réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols** qui est traduit par un **objectif de réduction de la consommation des ENAF** sur les dix années suivant la promulgation de la loi, soit entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente (2011-2021) ;
- ↳ L'**absence d'artificialisation nette** (ou **zéro artificialisation nette – ZAN**) des sols en **2050**.

Cet objectif national conduit à chercher un équilibre entre :

- ↳ La maîtrise de l'étalement urbain ;
- ↳ Le renouvellement urbain et l'optimisation de la densité des espaces urbanisés ;
- ↳ La qualité urbaine ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville ;
- ↳ La protection des sols naturels, agricoles et forestiers ;
- ↳ La renaturation des sols artificialisés.

Cette trajectoire doit être traduite dans les documents de planification, dont les SCoT, par un objectif de réduction du rythme d'artificialisation, par tranche de 10 ans.

Sur la période de référence, après une analyse réalisée par photo-interprétation, des fichiers fonciers et des autorisations d'urbanisme, il en ressort que ce sont **512 hectares qui ont été consommés**.



AXE STRATEGIQUE N°1 :

UNE ORGANISATION DU TERRITOIRE GARANTE D'UNE CROISSANCE SOUTENABLE ET D'UNE VIE A L'ANNEE

Territoire dynamique, principal pôle pourvoyeur d'emplois du territoire Haut-Alpin et des Alpes du Sud, l'Aire gapençaise bénéficie de nombreux atouts pour installer une croissance démographique et économique soutenable à la fois pour la qualité de vie de ses habitants mais aussi pour son territoire. Organisée autour de la ville de Gap et s'appuyant sur plusieurs pôles d'équilibres identifiés par le SRADDET Sud PACA, le territoire doit répondre aux défis des mobilités, d'une politique en matière de l'habitat pour garantir une vie à l'année sur l'ensemble du territoire, d'un équilibre du territoire respectueux de ses singularités tout en s'inscrivant dans les transitions écologiques, climatiques et numériques en cours.

ORIENTATION 1 – FAVORISER UN EQUILIBRE TERRITORIAL RESPECTUEUX DE SON IDENTITE

Vaste territoire regroupant 4 EPCI et 78 communes sur deux départements, l'Aire Gapençaise est confrontée à la nécessité de définir un équilibre territorial respectueux du rôle de chaque commune. Historiquement organisé autour de la ville-centre Gap, capitale des Alpes du Sud, mais aussi des chefs-lieux de canton, le territoire doit s'adapter aux évolutions sociologiques qui ont conduit à un délitement progressif de son armature historique et à une forme de périurbanisation. Ainsi, dans le respect du SRADDET PACA, le SCoT de l'Aire Gapençaise cherche à établir un équilibre territorial respectueux de son identité et des singularités qui le composent.

Consolider le rôle de Gap en tant que ville centre

Préfecture des Hautes-Alpes et principale pourvoyeur d'emplois de l'Aire Gapençaise (67% des emplois), la ville de Gap polarise largement le territoire et au-delà. Avec près de 52% de la population du territoire et ses nombreux équipements, la ville de Gap doit voir ses fonctions centrales consolidées (emplois, services, commerces de proximité et grandes surfaces commerciales, équipements, etc.) en s'appuyant sur une dynamique démographique soutenue dans une logique de limitation des déplacements et de transition écologique, climatique et numérique.

Renforcer les bourgs principaux, irriguant le(s) territoire(s)

Polarités historiques (Tallard, Veynes, Saint Bonnet en Champsaur/ La Fare en Champsaur, Saint Jean Saint Nicolas) ou en développement (La Bâtie Neuve et La Saulce), ces polarités de proximité, dites bourgs principaux au niveau de l'Aire gapençaise, irriguent leur bassin de vie proche et doivent accueillir l'ensemble des fonctions de centralités (commerce y compris moyennes surfaces commerciales, équipements en lien avec le bassin de proximité, services, emplois, etc.). Leur dynamique démographique doit être significative

pour maintenir ces fonctions supports et limiter les déplacements domiciles/travail. Le SCoT de l'Aire gapençaise ambitionne ainsi de renforcer les fonctions existantes.

Conforter les bourgs relais comme compléments aux bourgs principaux

En soutien des bourgs principaux, les communes d'Après sur Buëch, La Roche des Arnauds, Remollon, Espinasses, Chabottes, Aubessagne et Saint Firmin constituent des pôles d'hyper proximité, dit bourgs relais. Ils doivent permettre de répondre aux besoins quotidiens de la population, notamment en termes de commerces de proximité, de services, et d'équipements. Leur dynamique démographique s'inscrit dans celle de la moyenne du territoire de l'aire gapençaise. Leur développement doit permettre aux citoyens de bénéficier de services à proximité.

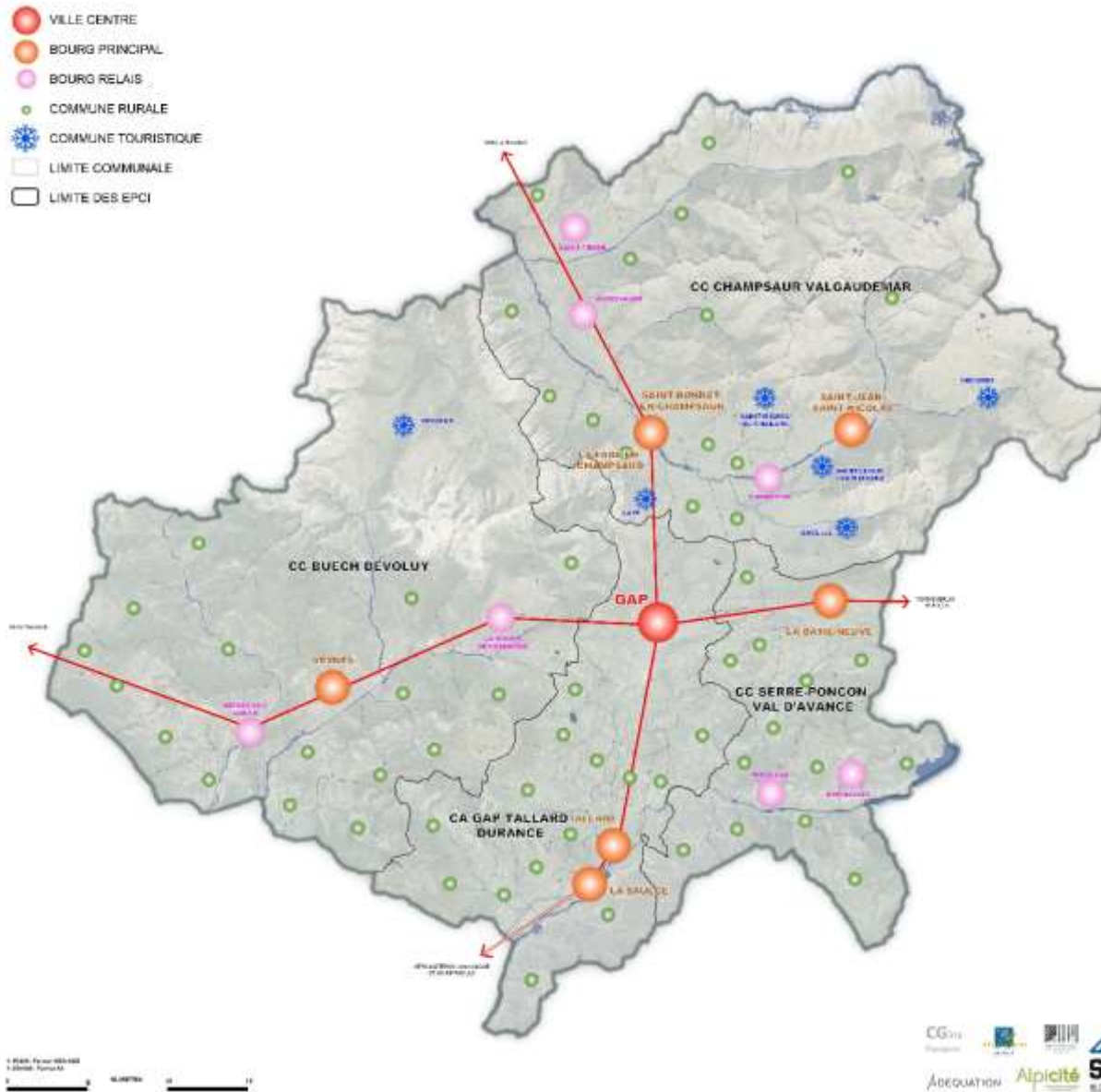
Accompagner le développement d'une vie à l'année dans les communes rurales

Représentant plus de 80% des communes du territoire, les communes rurales doivent être soutenues dans leur volonté de développer une vie à l'année en permettant une croissance raisonnée en lien avec les fonctions supports de centralités qui les composent (emplois, commerces, services, équipements, etc.), leurs diversités et leurs spécificités.

Assurer un développement des communes en lien avec leur vocation touristique et de loisirs

Supports de stations de ski et d'emplois, les communes du Dévoluy, Orcières, Laye, Ancelle, Saint Léger Les Mélézes et Saint-Michel de Chaillol, doivent pouvoir bénéficier d'un développement, y compris démographique, et de fonctions de supports de centralité à la hauteur de leur rayonnement économique. Ce développement doit nécessairement s'inscrire dans la nécessaire adaptation au changement climatique de leur modèle économique.

Armature urbaine et rurale du SCoT de l'aire gapençaise



ORIENTATION 2 – CONSOLIDER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN PRENANT EN COMPTE SES CARACTERISTIQUES ET SA DIVERSITE

L'Aire Gapençaise est dotée d'infrastructures lui permettant d'être connectée à de nombreuses polarités régionales ou nationales en bénéficiant de l'autoroute A51, d'une ligne ferroviaire le reliant aux Métropoles Marseillaise, Grenobloise et parisienne, ainsi que d'une nationale allant vers Grenoble et Marseille. Toutefois, le vaste périmètre du territoire conduit à une réelle dépendance à la voiture, notamment pour les déplacements domicile/travail. L'objectif est donc double pour le SCoT : il s'agit à la fois de consolider l'offre actuelle en l'améliorant et en la décarbonant mais également de tenir compte des caractéristiques et de la diversité des situations notamment pour les villages en proposant des solutions adaptées.

Diversifier les modes de déplacements

Malgré les transports en commun existant, la présence de trois gares ferroviaires en fonctionnement, de voies cyclables en cours de développement, le territoire reste dépendant de l'usage de la voiture. Aussi, en cohérence avec le bassin de mobilités et ses actions, le SCoT ambitionne de :

- Conforter les transports en commun, notamment entre Gap, les polarités secondaires et les pôles relais ;
- Renforcer la place du ferroviaire dans les mobilités du quotidien en s'appuyant sur les gares existantes (Aspres, Veynes et Gap) et en réouvrant des haltes ferroviaires (La Roche des Arnauds et La Bâtie Neuve).

- Faciliter les déplacements depuis les communes rurales vers les polarités en travaillant sur des réponses adaptées aux particularités géographiques ;
- Renforcer les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme : covoiturage, transport à la demande, marche, vélo...
- Favoriser l'intermodalité et le développement des modes doux entre les pôles et grands axes (voie verte Gap/Chorges, voie verte Gap/Tallard, Voie douce du Champsaur Valgaudemar, via durancia, etc.) ;
- Privilégier le développement urbain à proximité des zones desservies en transport en commun, en particulier à proximité des gares ou de pôles d'échanges multimodaux.

Améliorer l'accessibilité et les déplacements par le développement d'infrastructures de transports

Le territoire de l'aire gapençaise doit adapter ses infrastructures de transport face aux évolutions sociétales et aux enjeux environnementaux. Plusieurs problématiques sont connues : RD 942, vitesse sur les voies ferrées, etc. D'autres infrastructures pourraient se structurer (Aérodrome Gap Tallard Durance). Ainsi, le SCoT souhaite :

- Améliorer la qualité et la sécurité des infrastructures routières existantes (carrefours de la vallée de l'Avance, etc.) ;
- Assurer la fluidité du réseau routier : rocade de Gap, déviation de Remollon, carrefour de Tallard, RD1075, RN85, etc. ;

Renforcer les liens avec les polarités régionales proches

Accessible depuis les polarités régionales grâce au train, à l'A51, à la RN85 et à la RD1075, le territoire de l'Aire Gapençaise en lien avec les Autorités Organisatrices des Transports et les orientations du SRADDET PACA souhaite :

- Assurer la pérennité de la desserte ferroviaire et l'améliorer en tant que mode de liaison privilégiée entre l'aire gapençaise, le Briançonnais, l'agglomération grenobloise, l'agglomération de Valence et la métropole Aix Marseille Provence.
- Poursuivre le programme d'amélioration de la RD1075, de la RN85, etc. en cohérence avec les orientations du Plan Etat Région.

ORIENTATION 3 – UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SOUTENABLE ET UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTEE

L'Aire Gapençaise se distingue par une croissance démographique plus élevée que celle des Hautes-Alpes et de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Toutefois, celle-ci est inégalitaire avec un développement fort de la CCSPVA (supérieur à 1%) et une augmentation beaucoup plus faible pour la CCBD par exemple (0.3%).

Aussi, le SCoT de l'Aire Gapençaise doit à la fois déterminer une croissance démographique soutenable et réaliste par rapport à ses capacités d'accueil mais aussi établir une politique de l'habitat et du logement adaptée permettant à toutes et tous de se loger dans un contexte de fort renchérissement du prix du foncier.

S'inscrire dans une croissance démographique raisonnée, respectueuse du cadre de vie et des particularités de l'Aire Gapençaise

Le SCoT de l'Aire Gapençaise souhaite s'inscrire dans une dynamique de croissance démographique de l'ordre de 0,6 % par an en moyenne, en cohérence avec le SRADDET SUD, soit environ +10 000 habitants sur la période d'application du SCoT (2026/2045). Cette dynamique doit permettre de respecter les capacités d'accueil du territoire en proposant un projet de développement équilibré, respectueux du cadre de vie (qualité paysagère et patrimoniale, environnement, etc.) mais aussi des différentes typologies et situations géographiques. Pour ce faire, le SCoT ambitionne de :

- Bâtir une croissance démographique raisonnée et différenciée en fonction du rôle de chaque entité urbaine et rurale et de leurs caractéristiques urbaines et paysagères ;
- Tendre vers un rajeunissement de la population en cohérence avec les objectifs de développement économique.

Proposer une offre de logements ambitieuse permettant un parcours résidentiel

Enjeu majeur du territoire, l'accès au logement est une réelle problématique pour le territoire à l'heure du vieillissement de la population à l'échelle nationale, d'une forte inflation des prix de l'immobilier, de revenus non corrélés au coût des logements, etc. Pour répondre à cette problématique, le SCoT souhaite orienter les politiques en matière de logements vers une offre ambitieuse répondant aux besoins de toutes et tous, et ce tout au long du parcours de vie :

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Proposer une offre en logement adaptée répondant à la fois aux objectifs de croissance de la population mais aussi au desserrement de la population, au renouvellement des logements, etc.
- Favoriser une offre en logement de qualité permettant de répondre à la précarité énergétique et à l'inflation du prix de l'immobilier ;
- Rechercher la mixité (sociale et fonctionnelle) au sein des opérations de logements, pour répondre aux besoins de différentes populations et permettre un parcours résidentiel ;
- Prendre en compte les besoins liés au vieillissement de la population, en complétant l'offre en logements seniors (opérations privées et publiques, offre en EHPAD, favoriser la création et/ou la réhabilitation de logements adaptés (petites typologies, accessibilité...) à proximité des services) et en renforçant l'aide à domicile
- Encadrer la création de résidences secondaires en travaillant sur une politique du logement adaptée en cohérence avec les besoins des différents territoires de l'aire gapençaise ;
- Répondre aux besoins en logement saisonniers en particulier autour des sites touristiques majeurs (Orcières, Dévoluy, etc.) et des besoins de la profession agricole ;
- Assurer une offre à destination des étudiants sur la ville de Gap et de Tallard.

ORIENTATION 4 – VITALISER ET ADAPTER L'ECONOMIE DE L'AIRE GAPENÇAISE DANS UNE DEMARCHE ANCREE ET DURABLE

Principal pôle pourvoyeur d'emplois des Alpes du Sud avec plus de 32 500 emplois en 2020, l'Aire gapençaise connaît une réelle attractivité en lien avec

ses infrastructures de transport, sa qualité de vie et son dynamisme touristique.

Diversifiée autour de plusieurs spécificités (aéronautique, agroalimentaire, filière végétale, filière bois, tourisme, etc.), l'économie de l'aire gapençaise peut encore être dynamisée notamment en termes de création d'emplois (stable sur les 15 dernières années alors que la région PACA a connu une croissance de 14% sur la même période).

Cette volonté de développement doit s'inscrire à la fois :

- Dans une démarche d'adaptation vis-à-vis des économies de demain ;
- Dans un contexte d'évolution du climat ;
- Dans une démarche ancrée vis-à-vis des spécificités des territoires qui composent l'Aire Gapençaise ;
- Dans une stratégie durable tant par sa longévité que son impact environnemental et sociétal.

Etablir une politique ambitieuse en matière de développement économique productif

Ciblé comme une faiblesse du territoire, le développement économique productif peut permettre d'adapter le modèle actuel en s'appuyant sur les forces existantes (filiale agroalimentaire notamment) tout en proposant une diversification des activités (filiale industrielle). Dans ce cadre, l'accès au foncier constitue un objectif majeur. Aussi, le SCoT ambitionne de :

- Consolider les activités de valorisation de productions locales ;
- Rechercher un développement des activités productives, encore peu présentes sur le territoire ;
- Améliorer l'offre en foncier économique :

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Optimiser la consommation foncière sur l'ensemble des zones économiques existantes :
 - Viser une densité appropriée ;
 - Requalifier et optimiser les zones économiques : réinvestir en priorité les friches, requalifier les zones d'activités peu denses, etc. ;
- Permettre les extensions et créations raisonnées de nouvelles zones d'activités sur les territoires exprimant un besoin (en privilégiant les activités productives incompatibles avec le tissu urbain).
- ∪ Garantir des aménagements de qualité pour une plus grande attractivité par une :
 - Insertion paysagère et une qualité environnementale des aménagements et des constructions ;
 - Bonne accessibilité ;
 - Desserte par le très haut débit...

Développer l'aire gapençaise d'une façon équilibrée en tenant compte du besoin des entreprises et de leurs spécificités.

La répartition des activités économiques sur le territoire relève d'une réelle difficulté car celle-ci est à la fois dépendante des besoins spécifiques à chaque entreprise, des disponibilités foncières existantes, des accès, des ressources nécessaires et des politiques d'aménagement des intercommunalités compétentes en matière de développement économique. Aussi, afin de proposer une répartition équilibrée des emplois et des entreprises à l'échelle de l'Aire Gapençaise, le SCoT souhaite :

- ∪ Définir une stratégie économique en relation avec les besoins des entreprises et les collectivités compétentes ;
- ∪ Travailler sur une répartition complémentaire selon une logique d'anticipation des besoins à venir de chaque territoire et au regard de son armature urbaine ;
- ∪ Prendre en compte l'économie touristique, qui génère de la pluriactivité, dans la structuration de l'économie ;
- ∪ Assurer le développement de la filière médicinale et cosmétique en lien avec les ressources locales ;
- ∪ Renforcer la filière agroalimentaire en cohérence avec les objectifs du programme alimentaire territorial des Hautes-Alpes et celui du Champsaur Valgaudemar ;
- ∪ Consolider la filière aéronautique autour des deux aérodromes et en complémentarité avec les territoires limitrophes ;
- ∪ Encourager le développement des synergies durables et vertueuses autour de la filière sylvicole, et soutenir une gestion forestière garante des fonctions écologiques des systèmes forestiers ;
- ∪ Conforter la filière extractive en cohérence avec les dispositions du schéma régional des carrières et des gisements d'intérêts du territoire ;
- ∪ Appuyer les démarches de développement de l'économie sociale et solidaire en lien avec les acteurs de la profession, en faisant émerger et en soutenant les initiatives propices au développement de l'économie circulaire.

Inscrire la diversification des activités touristiques dans une logique d'adaptation aux changements

Economie forte du territoire avec plus de 6.5 millions de nuitées touristiques, soit 40% des nuitées des Hautes-Alpes, le tourisme doit adapter son modèle aux évolutions de l'attente de la clientèle et au changement climatique. En perpétuelle évolution, cette activité doit inscrire sa stratégie dans le temps long et la nécessaire diversification :

- Travailler à l'adaptation des modèles économiques des stations dans les décennies à venir en fonction de leur altitude, leur exposition et leur capacité en enneigement naturel ;
- Avoir une réflexion sur les investissements liés aux équipements touristiques « hivernaux » difficilement amortissables à l'horizon du SCoT ;
- Prioriser la diversification des activités touristiques, notamment dans une démarche « 4 saisons » pour établir un modèle viable au niveau économique, social et environnemental permettant en outre de maintenir une vie de village et de vallée en cohérence avec la pluriactivité qui y est attachée ;
- Permettre des investissements structurants dans les opérations touristiques de diversification afin de garantir un équilibre économique et sociétal à l'échelle de chaque vallée touristique ;
- Développer une offre touristique équilibrée en fonction des spécificités de l'aire gapençaise (tourisme vert, tourisme social, ski, ludique, patrimonial, religieux, etc.) tout en favorisant sa diversification.

Adapter l'offre en immobilier de loisirs

En lien avec l'adaptation des activités, l'immobilier de loisirs doit s'inscrire dans une politique de modernisation et de rénovation lui permettant de s'adapter aux nouvelles attentes de la clientèle ainsi qu'aux objectifs d'efficacité thermique et énergétique. Le territoire doit ainsi envisager une adaptation de son modèle d'hébergement en travaillant prioritairement sur la mise en tourisme des lits existants et en consolidant et diversifiant son offre en hébergements marchands :

- Réhabiliter prioritairement les structures touristiques (équipements, hébergements), dans un souci de performance économique et thermique ;
- Encadrer les changements de destination des structures d'hébergements touristiques, en fonction du potentiel touristique des territoires ;
- Limiter la création d'hébergements et d'équipements touristiques en extension de l'urbanisation aux projets innovants et différenciants.

Promouvoir un modèle agricole viable

Avec 55% des surfaces agricoles utilisées du département, l'Aire Gapençaise est un réservoir important de l'activité agricole des Hautes-Alpes. Diversifié en raison des différences altimétriques et de topographie, le modèle agricole de l'Aire Gapençaise doit néanmoins faire face aux enjeux de renouvellement des populations agricoles, la préservation des terres stratégiques, la ressource en eau, etc. Il s'agit ainsi de contribuer à l'autonomie alimentaire de la région SUD et du territoire français. Dans ce cadre, le SCoT souhaite :

- Préserver le foncier agricole stratégique, à savoir les terres à forte qualité agronomique, les terres de bon

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

fonctionnement/survie autour des exploitations et les plus productives notamment en raison de la présence de l'irrigation ;

- ↳ Reconquérir les terres agricoles : friches agricoles, fermeture des paysages notamment par la forêt, etc. ;
- ↳ Maintenir et/ou développer une production agricole nourricière (ferme municipale, jardins familiaux, jardins partagés, petites fermes diversifiées, etc.) ;
- ↳ Favoriser les évolutions des filières agricoles et la diversification des exploitations par des outils et des infrastructures adaptées ;
- ↳ Simplifier et raccourcir la logistique et l'achat alimentaire : développer les circuits courts et de proximité ;
- ↳ Favoriser le maintien d'une agriculture de montagne par la préservation du pastoralisme, notamment face aux enjeux de la prédation du loup ;
- ↳ Rénover le réseau d'irrigation, l'adapter vers des systèmes plus efficaces, et permettre son développement afin de mieux consommer et répartir la ressource en eau au cours de l'année, y compris sous la forme de retenue d'eau, et d'améliorer la production agricole à forte valeur ajoutée.

ORIENTATION 5 – CONSOLIDER LES EQUIPEMENTS, SERVICES PUBLICS ET COMMERCE DE PROXIMITE POUR GARANTIR UNE VIE A L'ANNEE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Important facteur d'attractivité pour les populations l'accès aux services, équipements et commerces de proximité est un enjeu fondamental du territoire de l'Aire Gapençaise majoritairement rural. Dans cette optique et en lien avec l'armature urbaine, l'objectif du SCoT est de consolider ces

différentes fonctions dans une logique de solidarité et de complémentarité afin maintenir une vie à l'année sur le territoire.

Développer l'offre en équipements et services afin de répondre aux besoins actuels et futurs

Le SCoT souhaite ancrer son action dans la lutte contre la désertification des zones rurales en renforçant l'offre de services et d'équipements en cohérence avec le rôle de chaque commune au sein de l'armature urbaine et les évolutions numériques en cours. Pour ce faire, le SCoT aspire à :

- ↳ Soutenir et diversifier les filières de formation (polyaéro, pôle universitaire de Gap, campus connecté, etc.) ;
- ↳ Améliorer l'offre du quotidien sur l'ensemble du territoire en travaillant sur la complémentarité et la proximité des territoires, en cohérence avec l'armature urbaine, notamment le maillage solidaire/structurants d'équipements, de services et de commerces pour maintenir la « vie » dans les hameaux les plus reculés ;
- ↳ Rechercher une répartition complémentaire des équipements et services occasionnels (hebdomadaire), pour accentuer le niveau d'offre et leur qualité ;
- ↳ Assurer l'accès aux soins en maintenant une offre de proximité (hôpital, maison médicale, spécialistes, etc.) ;
- ↳ Anticiper l'évolution de l'accessibilité des services aux publics (maison France service, maison de santé, Office du tourisme, administratifs, culture, équipement petite enfance, etc.) ;
- ↳ Garantir une couverture numérique intégrale du territoire (accès à la fibre, 5G, etc.) permettant de diffuser les nouvelles pratiques du travail ;

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- ↳ Développement des « lieux du numérique » de proximité et d'espaces de coworking en cohérence avec l'armature urbaine et la volonté de limiter les déplacements.

Consolider l'offre commerciale de proximité

En cohérence avec les politiques publiques actuelles, le SCoT se donne pour objectif de consolider son offre commerciale de proximité en lien avec les dispositions de l'armature urbaine envisagée. Il s'agit notamment de :

- ↳ Maintenir le commerce de proximité dans les centres bourgs en cohérence avec l'armature urbaine et les dynamiques touristiques du territoire ;
- ↳ Permettre la création de commerces de proximité et du petit artisanat dans les espaces urbanisés, et notamment dans les cœurs de ville et de village, selon les enjeux ;

- ↳ Recentrer l'offre des zones commerciales sur des achats occasionnels ;
- ↳ Limiter le développement de grandes surfaces commerciales en périphérie des bourgs ;
- ↳ Valoriser les produits locaux à travers des Maisons et Bistrot de Pays en profitant des flux générés par les axes majeurs du territoire.



AXE STRATEGIQUE N°2 :

UN CAPITAL D'EXCEPTION A PRESERVER

L'objectif du SCoT de l'Aire Gapençaise est de préserver son capital naturel, paysager et ses ressources en s'inscrivant dans les trajectoires des politiques publiques nationales (Loi Climat et Résilience, loi montagne, loi littoral, etc.) et régionales (SRADDET). A ce titre, le SCoT ambitionne de sauvegarder sa biodiversité exceptionnelle symbolisée par le Parc National des Ecrins et le Conservatoire Botanique National Alpin, de travailler à la préservation de ses ressources (eau, air et sol) et d'inscrire ses politiques publiques dans le respect des identités paysagères et architecturales de son territoire.

ORIENTATION 1 – SAUVEGARDER LA BIODIVERSITE ET LA FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX

Territoire d'exception en raison de la diversité de sa biodiversité et de sa situation alpine, l'Aire Gapençaise est néanmoins sujette à la pression anthropique notamment en vallée. L'un des enjeux consiste donc à travailler sur la trame verte et bleue en particulier sur la préservation des réservoirs de biodiversités et de leurs fonctionnalités écologiques, ainsi que sur les continuités entre eux.

Préserver la biodiversité du territoire

En complémentarité avec les objectifs d'attractivité et de croissance de l'axe 1, le SCoT prévoit de maintenir les différents réservoirs de biodiversité du territoire y compris les réservoirs complémentaires en cohérence avec le SRADDET PACA et son volet SRCE. Pour ce faire, il est envisagé de :

- Protéger les grands milieux naturels, notamment les sites d'arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles nationales, cœur de parc national, PNR des Baronnies Provençales, réserve biologique... ;
- Valoriser les travaux et les apports du Conservatoire Botanique National Alpin ;
- Garantir le maintien des espaces et des activités agricoles, pastorales et sylvicoles, supports de biodiversité et réduisant l'exposition aux risques naturels.

Préserver les corridors écologiques

Dans le prolongement des acquis du SCoT précédent et des objectifs du SRADDET PACA en la matière, le SCoT de l'Aire Gapençaise souhaite préserver et conforter sa trame verte et bleue (TVB) pour garantir un fonctionnement

optimal des espèces sur le territoire et éviter une perte de biodiversité. Le SCoT souhaite ainsi :

- Favoriser le maintien de la trame verte, en particulier des corridors fragiles, en identifiant notamment des coupures vertes dans les zones urbanisées de fonds de vallée ;
- Préserver la trame bleue (cours d'eau, lacs, zones humides, canaux...), avec une attention particulière portée aux berges naturelles des plans d'eau, selon les principes de la Loi Montagne ;
- Maintenir une trame verte et bleue urbaine en évitant l'artificialisation de ces espaces en lien avec les commissions locales de l'eau et les gestionnaires de bassin ;
- Favoriser la réduction des pollutions lumineuses pour maintenir une trame noire de qualité.

ORIENTATION 2 – PRESERVER LES SITES ET ESPACES ATTRACTIFS EN VALORISANT L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Doté d'une grande diversité de paysages et de patrimoines bâtis en raison de ses différentes influences montagnardes et méditerranéennes, l'Aire Gapençaise est doté d'une richesse importante à préserver, à la fois pour le transférer aux générations futures en préservant son identité et en maintenant cette source d'attractivité.

Protéger le grand paysage à enjeu territorial

Les points de vue remarquables et les axes de communication constituent des points d'approche des paysages du territoire de l'Aire gapençaise. L'objectif

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

est donc de préserver ces grands éléments de paysage à enjeu territorial à partir de ces points de vue emblématiques :

- Protéger les cônes de vue remarquables en cohérence avec les espaces paysagers sensibles ;
- Valoriser les abords des routes belvédères et axes de découverte privilégiés du territoire (RD 4, RD 13, RD 942, RD 994, RD 900b...).

Préserver les paysages agricoles

Conscient des qualités paysagères de son territoire (bocage champsaurin, plaine agricole suspendue d'Annelle, etc.), le Syndicat Mixte de l'Aire Gapençaise souhaite poursuivre la préservation de ces paysages agricoles initiés en 2014. Les objectifs sont ainsi de :

- Conserver et entretenir durablement les espaces agricoles à forts enjeux paysagers (plateau et plaine agricole, bocages, haies, alignements d'arbres...);
- Permettre l'intégration des bâtiments agricoles, en portant notamment attention à leur caractéristique et à leur implantation dans le paysage ;
- Inscrire les projets agrivoltaiques dans une logique de préservation des paysages et de moindre impact.

Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine paysager et architectural identitaire du territoire

D'influences dauphinoise, méditerranéenne et montagnarde, l'architecture du territoire de l'Aire Gapençaise est riche de sa diversité. Toutefois, les dernières décennies ont eu tendance à aboutir à une certaine forme de banalisation architecturale en lien avec la périurbanisation et la standardisation des

constructions. Conscient de ces enjeux, le SCoT souhaite promouvoir une urbanisation adaptée au contexte des lieux, respectueuse de son patrimoine et de son architecture. Les objectifs sont ainsi de :

- Intégrer les projets de développement dans le paysage :
 - Prendre en considération les éléments paysagers remarquables ;
 - Veiller à l'insertion architecturale et urbaine des opérations dans leurs paysages ;
- Préserver les silhouettes villageoises remarquables (villages perchés, villages en terrasse, etc.) ;
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti monumental (édifices religieux, châteaux, patrimoine protégé...) et le petit patrimoine (chapelles, fours, fontaines, moulins...);
- Bâtir et requalifier les zones d'activités économiques et commerciales dans une recherche de qualité paysagère et environnementale en particulier celles en interface avec les routes majeures du territoire.

Viser une requalification des paysages des entrées de ville et stations touristiques

Milieux urbains particulièrement attractifs et soumis à de fortes affluences, les entrées de ville et les stations touristiques revêtent d'un enjeu spécifique afin d'éviter leur banalisation et leur approche uniquement fonctionnelle. Ainsi, le SCoT ambitionne de :

- Protéger le patrimoine identitaire des stations intégrées (Super Dévoluy, La Joue du Loup, chalets perchés à Orcières) et des stations villages ;

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- ↳ Requalifier les entrées des stations de ski et les fronts de neige, notamment les plus dégradés, en travaillant sur l'ensemble du vocabulaire routier y compris sur les nappes de stationnement ;
- ↳ Veiller à la qualité paysagère des entrées de ville en travaillant sur la qualité des espaces publics, etc.

ORIENTATION 3 – PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Enjeu fort à l'heure des effets du changement climatique, la préservation de la ressource en eau est une thématique clé du territoire. De nombreuses stations d'épurations doivent être mises aux normes et des réponses sont à apporter aux difficultés d'approvisionnement de la ville de Gap ou du Buëch (transfert d'eau entre les bassins versants). Le partage de la ressource entre les différents usages est également un sujet majeur du SCoT.

Garantir la quantité et la qualité de la ressource en eau

Conformément aux dispositions du SDAGE Rhône Méditerranée Corse ainsi qu'au SAGE, le SCoT s'inscrit dans une logique de préservation de la ressource tant en quantité qu'en qualité. A ce titre, il se donne pour objectif de :

- ↳ Sécuriser l'approvisionnement en eau potable des différentes communes notamment pour le bassin gapençais et en cohérence avec les objectifs du SDAGE et du SAGE ;
- ↳ Répondre aux enjeux de déficit hydrique des bassins versants en assurant leur fonctionnalité ;
- ↳ Mettre en conformité les réseaux d'adduction d'eau potable, en conformité avec les orientations du SDAGE et des SAGE ;

- ↳ Poursuivre la restauration des systèmes d'irrigation agricole, en les adaptant vers des systèmes plus efficaces afin de mieux consommer et répartir de façon responsable et durable la ressource en eau au cours de l'année.
- ↳ Accompagner le développement de l'agroécologie et favoriser les pratiques agricoles peu gourmandes en eau aux périodes les plus critiques pour la ressource ;
- ↳ Intégrer la disponibilité de la ressource en eau dans les futurs projets d'aménagement, et porter notamment une attention particulière aux bassins versants du Drac et du Buëch où la mise en place de mesures devra être prioritaire ;
- ↳ Poursuivre la protection des sources et leurs périmètres de captage pour garantir la quantité et la qualité de la ressource ;
- ↳ Mieux répartir la ressource en eau à l'année en travaillant sur la mise en œuvre de réserves d'eau dans une logique d'autonomie (eau potable et agriculture).

Assurer un traitement de qualité des eaux usées en cohérence avec l'urbanisation envisagée

Marqué par un nombre important de stations d'épurations ne répondant pas aux normes en vigueur, le traitement des eaux usées est un objectif prioritaire du SCoT :

- ↳ Mettre aux normes en vigueur les différents réseaux d'assainissements collectifs et les systèmes de traitement des eaux usées ;
- ↳ Conditionner l'urbanisation au respect des réglementations en vigueur pour le traitement des eaux usées (performance des stations d'épurations, etc.).

Optimiser la gestion des eaux pluviales

Face à la multiplication des épisodes pluvieux intenses et aux risques engendrés, la gestion des eaux pluviales et son optimisation sont des thématiques sensibles de l'aménagement du territoire de l'Aire Gapençaise. Il semble nécessaire de développer une politique ambitieuse permettant de s'adapter à ces phénomènes. Le SCoT ambitionne ainsi de :

- Poursuivre la mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales ;
- Développer les réseaux d'eau pluviale pour s'adapter aux nouveaux épisodes pluvieux ;
- Favoriser les aménagements permettant l'infiltration des eaux à même de limiter les risques en rapport avec les évolutions climatiques.

ORIENTATION 4 – REDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Dans le respect du cadre réglementaire et de la hiérarchie des normes, le SCoT de l'Aire Gapençaise doit définir une trajectoire de réduction de son artificialisation des sols pour lutter contre les enjeux de périurbanisation et d'habitat diffus impactant fortement la biodiversité et amplifiant les phénomènes naturels par l'imperméabilisation des sols qui en découlent. Le territoire de l'Aire Gapençaise ayant consommé 512 ha sur la période de référence de la loi Climat et Résilience, il doit sur cette base établir une trajectoire l'amenant à zéro artificialisation nette en 2050.

Accompagner le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols d'ici 2050

Sous réserve des évolutions réglementaires pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience et sa traduction dans le SRADDET de la région SUD, le SCoT s'inscrit dans la trajectoire suivante :

- Réduire la consommation d'espaces de 50 % pour la période 2021/2031 par rapport à la période de référence de la loi : un objectif de consommation d'espaces maximum de 256 hectares
- Réduire l'artificialisation des sols pour atteindre le ZAN en 2050 :
 - Réduire de 50% l'artificialisation des sols sur la période 2031-2041 par rapport à la décennie 2021-2031 ;
 - Réduire de 50% l'artificialisation des sols sur la période 2041-2050 par rapport à la décennie 2031-2041. Cette réduction se fera au pro rata sur la période 2041-2045, puisque le SCoT révisé porte sur la période 2025 – 2045.

Promouvoir une gestion économe du foncier

En corollaire de la limitation de l'artificialisation des sols, le SCoT de l'Aire Gapençaise souhaite se doter d'une politique de gestion économe en matière de foncier. Pour ce faire, le SCoT ambitionne de :

- Mobiliser autant que possible les capacités d'aménagement et de construction dans les espaces urbanisés avant toute consommation d'espaces ou artificialisation des sols, en cohérence avec les orientations de la loi Climat et Résilience et le SRADDET PACA :
 - Permettre l'évolution des bâtiments existants (extensions, surélévations...);

Révision du SCOT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Donner la priorité à la réhabilitation et au renouvellement, en (re)mobilisant les logements vacants, dégradés, les friches...
- Favoriser la densification de tissu urbain, tout en préservant les espaces à enjeux patrimoniaux (architecture, paysage, écologie, etc.) ;
- ∪ Privilégier les formes urbaines économes en foncier, tout en répondant aux impératifs d'insertion urbaine et paysagère, en prenant en compte les spécificités territoriales...

ORIENTATION 5 - ATTENUER LES FACTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMELIORER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE A SES EFFETS

Territoire producteur d'énergies décarbonées et doté d'un fort potentiel, l'Aire Gapençaise joue d'ores et déjà un rôle dans l'atténuation des facteurs du changement climatique en produisant des énergies vertes et décarbonées supérieures à ses besoins. La volonté du Syndicat mixte est de poursuivre ces efforts en travaillant sur la maîtrise des consommations énergétiques et en augmentant la production d'énergies non carbonées tout en tenant compte des enjeux patrimoniaux du territoire.

En corollaire, le territoire doit également s'adapter à ces nouvelles conditions climatiques et travailler sur sa résilience en particulier en matière de gestion des risques naturels.

Maîtriser la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

Premier facteur d'atténuation, la maîtrise des consommations énergétiques est un enjeu important du territoire avec plus de la moitié des résidences

principales construites avant 1970 et des mobilités essentiellement liées à la voiture individuelle. Aussi, le SCOT ambitionne de travailler à la sobriété de ses consommations d'énergies :

- ∪ Agir contre la précarité énergétique par la réhabilitation des logements anciens en intégrant des objectifs de performances énergétiques et de préservation des caractéristiques architecturales vernaculaires et en luttant contre le logement insalubre et indécents (OPAH, petite ville de demain...).
- ∪ Améliorer la performance énergétique des constructions (formes d'urbanisation plus « compactes », architecture bioclimatique...)
- ∪ Décarboner les mobilités alternatives à l'autosolisme (transports en commun, mobilités douces, etc.) ;

Accroître la production des énergies renouvelables sur le territoire en intégrant les enjeux patrimoniaux

Important producteur d'énergies renouvelables grâce notamment aux grands ouvrages hydrauliques, l'Aire Gapençaise cherche également à inscrire son développement dans une stratégie raisonnée et maîtrisée des énergies renouvelables en lien avec la protection de son patrimoine écologique, architectural et paysager. Dans ce cadre, le SCOT envisage de :

- ∪ Développer la production d'énergie photovoltaïque, en priorité sur les toitures, parkings, friches et espaces déjà artificialisés, en cohérence avec les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
- ∪ Faciliter les projets de méthanisation en lien avec la filière agricole et les biodéchets ;

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- ↳ Maintenir et développer la production d'énergie hydraulique en cohérence avec les enjeux écologiques et en particulier la trame bleue ;
- ↳ Développer les réseaux de chaleur urbain en cohérence avec la densité des constructions et des équipements ;
- ↳ Consolider la filière bois-énergie dans une politique de régénération de la forêt au regard du changement climatique et de son adaptation ;
- ↳ Permettre le développement de nouvelles filières comme le biométhane ou le biocarburant ;
- ↳ Accompagner les projets innovants en matière de production énergétique (géothermie, etc.).

Prévenir les risques naturels et technologiques pour protéger les populations

Territoire de montagne particulièrement exposé aux risques naturels, l'Aire gapençaise doit organiser son territoire afin de les prévenir et de protéger les populations. Pour ce faire, le SCoT ambitionne de :

- ↳ S'inscrire dans la politique nationale de prévention des risques :
 - Assurer la connaissance des aléas et des risques en lien avec les autorités compétentes ;
 - Travailler à la surveillance. Il s'agit notamment d'anticiper les conséquences du changement climatique sur les risques naturels notamment au niveau de l'évolution des risques feu de forêt, glissement de terrain/chûtes de blocs, retrait/gonflement des argiles et des crues torrentielles ;
 - Informer les citoyens en développant une culture du risque (préparer aux situations d'urgence, favoriser le retour d'expérience, etc.) ;

- Maîtriser l'urbanisation en limitant l'exposition des populations aux risques ;
- Réduire la vulnérabilité (aménagements individuels ou collectifs permettant de réduire le risque) ;
- ↳ Assurer la pérennité des ouvrages de protection (entretien, accès, etc.) ;
- ↳ Intégrer les risques technologiques (rupture de barrages, etc.) dans la définition des projets de territoire ;
- ↳ Adapter le bâti aux risques ;
- ↳ Développer des aménagements passifs à même de limiter l'intensité des risques : préserver et augmenter les fonctionnalités des zones humides ; désimperméabiliser les espaces publics, etc.

Protéger les populations des nuisances

Territoire comportant des infrastructures de transports et classées route à grande circulation (risque bruit et nuisances), des aéroports, des canalisations de transport de matière dangereuse, des sites de stockages de déchets, des sites pollués ou des installations classées pour la protection de l'environnement, l'Aire Gapençaise est particulièrement concernée par la gestion des nuisances. A ce titre, le SCoT incite à :

- ↳ Améliorer la protection des populations contre le bruit ;
- ↳ Proposer un urbanisme favorable à la santé en travaillant tout particulièrement sur la gestion des îlots de chaleur urbain ;
- ↳ Réduire la production de déchets ;
- ↳ Garantir une gestion efficace des déchets (optimisation, recyclage, stockage, etc.) en favorisant notamment l'économie circulaire.